



# Gazette Officielle de Québec

PUBLIEE PAR AUTORITE.

## QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

### PROVINCE DE QUEBEC.

QUÉBEC SAMEDI, le 3 AVIL, 1869.

#### Nomination.

PROVINCE DE QUÉBEC.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,

Québec, 31 mars 1869.

Il a plu au LIEUTENANT-GOUVERNEUR, nommer :—

Messieurs Jean Couture, Jean Ferland, père, et François Bisson, fils, Estimateurs pour la municipalité de la paroisse de Sainte Marie, comté de Beauce.

527

#### Avis du Gouvernement.

CONSEIL EXECUTIF,

Québec, 18 mars 1869.

PRÉSENT :

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR,

En Conseil :

**A**TTENDU qu'une résolution passée par le conseil municipal de St. Ulric de Matane, dans le comté de Rimouski, le cinquième jour de mars courant, a fait voir à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, que la publication de tout avis, règlement ou résolution du dit conseil municipal, à être faite en vertu de "l'Acte Municipal Refondu du Bas-Canada," pourra se faire dans la langue française seulement, sans préjudice pour aucun des habitants de la dite municipalité.

IL EST ORDONNÉ que les avis, règlements et résolutions du dit conseil municipal de St. Ulric de Matane, dans le comté de Rimouski, dont la publication est prescrite par les dispositions de "l'Acte Municipal

### PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 3rd APRIL, 1869.

#### Appointment.

PROVINCE OF QUEBEC.

SECRETARY'S OFFICE,

Quebec, this 31st March, 1869.

THE LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased to appoint :

Messrs. Jean Couture, Jean Ferland, senior, and François Bisson, junior, Valuers for the municipality of the parish of Ste. Marie, county of Beauce.

528

#### Government Notices.

EXECUTIVE COUNCIL CHAMBER.

Quebec, 18th March, 1869.

PRESENT :

THE LIEUTENANT-GOVERNOR.

In Council :

**W**HEREAS by resolution passed by the Municipal Council of St. Ulric de Matane, in the county of Rimouski, in the fifth day of March instant, it at been shewn to the Lieutenant-Governor that the publication of any Notice, By-Law or Resolution of the said Municipal Council, to be made under the provisions of "The Lower Canada Consolidated Municipal Act," may be so made in the french language only without detriment to any of the inhabitants of the said Municipality.

IT IS ORDERED, that the Notices, By-laws and Resolutions of the said Municipal council of St. Ulric de Matane, in the county of Rimouski, the publication of which is required by the provisions of "The Lower

district de Québec, et le bureau principal sera tenu dans la dite cité de Québec.

4. Le capital de la compagnie est de quarante mille piastres divisées en quatre cents actions de cent piastres chacune.

5. Les noms, les adresses et les professions des pétitionnaires sont comme suit : Noël Hill Bowen, notaire public, Henry Fitzwilliam Bellew, marchand, George Bannerman Milne, ingénieur, Charles Edouard Montizambert, courtier, John Giblin, fournisseur de bâtiments, et Thomas Hunter Grant, agent d'assurance, tous de la cité de Québec, lesquels dits pétitionnaires sont pour être nommés comme les premiers directeurs de la compagnie.

(Signé) N. H. BOWEN,  
H. F. W. BELLEW,  
G. B. MILNE,  
C. E. MONTIZAMBERT,  
JOHN GIBLIN,  
T. H. GRANT,

Québec, 31 mars 1869. 557

Province de Québec, }  
District de Richelieu. } COUR SUPÉRIEURE.

Marie Césarie Demers, Demanderesse; vs. Jean-Baptiste, Dieudonné Rainville, Défendeur.

No. 961.

AVIS est donné que la dite Demanderesse, a, ce jour, institué une action en séparation de biens contre son dit époux.

GAULTIER & BRASSARD,

Procureurs *ad litem* de la Demanderesse.

Sorel, 26 août 1868. 519.

Province de Québec, }  
District de Bedford. } DANS LA COUR SUPÉRIEURE.

Dame Sarah A. Drew, Demanderesse; vs. Barnabas Muickler, Défendeur.

AVIS est par le présent donné que la Demanderesse a, ce jour, institué une action en séparation de biens, contre son mari le Défendeur.

THOMAS RUSSELL ROBERTS.

Procureur pour la Demanderesse.

Sweetsburg, 20 mars 1869. 485 v

AVIS est par le présent donné, que Eliza A. Allen épouse commune en biens de Nathan Beattie du township de Bolton, dans le district de Bedford cultivateur, a institué une action en séparation de corps et de biens contre le dit Nathan Beattie, dans la cour supérieure, dans le dit district, sous le No. 1158.

G. C. V. BUCHANAN,

Procureur pour la Demanderesse.

Nelsonville, 10 février 1869. 363 v

AVIS est par le présent donné, que, dans les délais prescrits par la loi, les soussignés, Siméon Bonneville, entrepreneur, du village et paroisse de Longueuil, Anthony Gilbert Nish, ingénieur civil, de la cité de Montréal, Edmond Dallaire, ingénieur, de la ville de Sorel, Raphaël Chatard, ingénieur, de la dite ville de Sorel, François Lefebvre, ingénieur, de la dite ville de Sorel, et Louis Trudeau, commerçant, de la dite paroisse de Longueuil, feront application à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, pour être incorporés en vertu du Statut Provincial, 31 Vict., chap. 25, sous le nom collectif de "Compagnie de Remorqueurs du Port de Montréal."

Le but de la dite société, est le remorquage des bâtiments, navires, bateaux dans le port de Montréal et ailleurs.

Le siège principal de ses opérations sera la dite cité de Montréal.

Le fonds social de la dite compagnie sera de neuf mille piastres avec pouvoir d'augmenter jusqu'à

Le nombre des actions quant à présent est de neuf cents, à dix piastres chacune.

Les premiers directeurs devant être les dits Siméon Bonneville, Anthony Gilbert Nish et Edmond Dallaire.

SIMÉON BONNEVILLE,

A. G. NISH,  
E. DALLAIRE,  
R. CHATARD,  
F. LEFEBVRE,  
L. TRUDEAU.

Montréal, 25 février 1869. 367 v

rency and district of Quebec and the head office will be in the said city of Quebec;

4. The Capital Stock of the Company, is forty thousand dollars divided into four hundred shares of one hundred dollars each;

5. The names in full and the address and calling of the Applicants are as follows: Noel Hill Bowen, notary public, Henry Fitzwilliam Bellew, merchant, George Bannerman Milne, engineer, Charles Edouard Montizambert, broker, John Giblin, ship-chandler, and Thomas Hunter Grant, Insurance agent, all of the said city of Quebec, and which said Applicants are to be named as the first Directors of the Company.

(Signed,) N. H. BOWEN,  
H. F. W. BELLEW,  
G. B. MILNE,  
C. E. MONTIZAMBERT,  
JOHN GIBLIN,  
T. H. GRANT.

Quebec, 31st March, 1869. 558

Province of Quebec, }  
District of Richelieu. } SUPERIOR COURT.

Marie Césarie Demers, Plaintiff; vs. Jean Baptiste Dieudonné Rainville, Defendant.

No. 961.

NOTICE is given that the said Plaintiff, has, this day, instituted an action *en séparation de biens* against her said husband.

GAULTIER & BRASSARD,

Attorneys *ad litem* of the said Plaintiff.

Sorel, 26th August, 1868. 520

Province of Quebec, }  
District of Bedford. } SUPERIOR COURT.

Dame Sarah A. Drew, Plaintiff; vs. Barnabas Muickler, Defendant.

NOTICE is hereby given that the Plaintiff, has this day instituted an action *en séparation de biens* against her husband the Defendant.

THOMAS RUSSELL ROBERTS.

Atty. for Plaintiff.

Sweetsburg, 20th March 1869. 486 v

NOTICE is hereby given, that Eliza A. Allen, wife, commune en biens, of Nathan Beattie, of the township of Bolton, in the district of Bedford, yeoman, has instituted an action *en séparation de corps et de biens* against the said Nathan Beattie, in the Superior Court, in said district under the No. 1158.

G. C. V. BUCHANAN,

Attorney for Plaintiff.

Nelsonville, 10th February 1869. 364 v

NOTICE is hereby given, that within the delay fixed by law, the undersigned Siméon Bonneville, contractor, of the village and parish of Longueuil, Anthony Gilbert Nish, civil engineer, of the city of Montreal, Edouard Dallaire, engineer, of the town of Sorel, Raphaël Chatard, engineer, of the said town of Sorel, François Lefebvre, engineer, of the said town of Sorel, and Louis Trudeau, trader, of the said parish of Longueuil, will apply to His Excellency the Lieutenant Governor of the Province of Quebec, to be incorporated pursuant to the Provincial Statute 31, Vict., Chap., 25, under the collective name of "The Montreal Harbor Tow Boat Company."

The object of the above Company is the towage of vessels, ships, and boats, in the Montreal harbor and elsewhere.

Its principal business place, will be the said City of Montreal. The capital stock of the said company, will be nine thousand dollars, with power to increase the same to

The actual number of shares is nine hundred, at ten dollars each.

The first directors to be the said Siméon Bonneville, Anthony Gilbert Nish, and Edmond Dallaire.

SIMÉON BONNEVILLE,

A. G. NISH,  
E. DALLAIRE,  
R. CHATARD,  
F. LEFEBVRE,  
L. TRUDEAU.

Montreal, 25th Feby. 1869. 368 v

**A** VIS.—Dame Marie-Anne Crépeau, de la paroisse de St. Nicolas, épouse de Basile Demers, écuyer, cultivateur et navigateur, donne avis qu'elle a, ce jour, intenté, dans la Cour Supérieure de la Province de Québec, district de Québec, une séparation de biens contre le dit Basile Demers et François-Xavier Demers, son curateur, sous le No. 340 et rapportable en la dite Cour le 23 du courant.

T. FOURNIER,  
Avocat de la Demanderesse.  
Québec, 11 mars 1869. 431 v

### Ratification.

Province de Québec, } DANS LA COUR SUPÉ-  
District d'Iberville. } RIEURE. No. 10.

*Ex-Parte*:—FRANÇOIS BÉCHARD, père.

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné qu'il a été déposé dans le bureau du protonotaire de la cour supérieure, dans le district d'Iberville, un acte exécuté pardevant J. Brisset et son confrère, notaires publics, le vingt-huitième jour de mars mil huit cent soixante-cinq, entre JOHN WOOD, cultivateur, de la paroisse St. Patrick de Sherrington, dans le district d'Iberville, d'une part, et FRANÇOIS BÉCHARD, père, cultivateur, de la paroisse de St Jacques le Mineur, dans le district de Montréal, d'autre part.

Etant une vente par le dit John Wood au dit François Béchard, père, c'est-à-savoir:

" Un lot de terre situé en la paroisse St. Patrick de Sherrington, connu sous le lot No. 44, de la contenance de deux arpents, sept perches et six pieds de front sur trente arpents de profondeur, formant en superficie quatre-vingt-un arpents plus ou moins, borné en front par le chemin public, en profondeur à Gale W. Boston, écuyer, d'un côté à Edouard McGinly, et de l'autre côté partie à Joseph Dumouchelle et au Révérend Messire Primeau, avec tous les bâtiments y dessus construits, y compris le bois d'une remise " et en la possession du dit acquéreur, comme propriétaire pendant les trois dernières années.

Et toutes personnes qui auraient ou prétendraient avoir quelque privilège ou hypothèque en vertu d'ancien titre ou par quelque moyen que ce soit, sur la dite partie de terre immédiatement avant et lorsqu'elle a été acquise par le dit François Béchard, père, sont notifiées par le présent qu'il sera présenté à la dite cour, le seizième jour de juin prochain, une demande en ratification de titre; et qu'à moins que leurs réclamations ne soient telles que le registrateur est tenu par les dispositions du chapitre trente-six des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, de les mentionner dans son certificat à être produit, dans ce cas, en vertu du dit acte, et elles sont par le présent requises de signifier par écrit leurs oppositions et de les aller au greffe du dit protonotaire, huit jours au moins avant ce jour-là, à défaut de quoi, elles seront pour toujours forcloses du droit de le faire.

L. G. MARCHAND,  
Dep. P. C. S.  
St. Jean, le 9 décembre 1868. 227 v

### Avis de Faillite.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1864.

Province de Québec } DANS LA COUR SUPÉ-  
District de Beauharnois, } RIEURE.

Dans l'affaire de François C. Basinet, de St. Anicet, dans le dit district, commerçant, failli.

**L**UNDI, le QUATORZIÈME jour de JUIN prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

FRANÇOIS C. BASINET.  
Par son procureur *ad litem*.  
L. A. SEERS.  
Beauharnois, 24 mars 1869. 521.

**N**OTICE.—Dame Marie-Anne Crépeau, of the parish of St. Nicolas, wife of Basile Demers, esquire, yeoman and navigator, gives notice that she has this day brought, before the Superior Court for the Province of Quebec, in the district of Québec, an action for separation as to property, from the said Basile Demers and also against François-Xavier Demers, his curator, under number 340, returnable into the said Court the 23rd instant.

T. FOURNIER,  
Plaintiff's Attorney.  
Quebec, 11th March 1869. 432 v

### Ratification.

Province of Quebec, } IN THE SUPERIOR COURT.  
District of Iberville. } No. 10.

*Ex-Parte*:—FRANÇOIS BÉCHARD, père.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given, that there has been lodged in the office of the prothonotary of the superior court, in the district of Iberville, a deed made and executed before J. Brisset and his colleague, notaries public, on the twenty-eighth day of march one thousand eight hundred and sixty-five, between JOHN WOOD, farmer, of the parish of St. Patrick de Sherrington, in the district of Iberville, of the one part, and FRANÇOIS BÉCHARD, père, farmer, of the parish of St. Jacques-le-Mineur, in the district of Montreal, of the other part.

Being a sale by the said John Wood to the said François Béchard, père, of: "A lot of land situate in the parish of St. Patrick de Sherrington, known as lot " No. 44, containing two arpents, seven perches and six feet in front, by thirty arpents in depth, forming in superficies eighty-one arpents, more or less, bounded in front by the public road, in depth by Gale W. Boston, esquire, on one side by Edouard McGinly, and on the other side partly by Joseph Dumouchelle and the Reverend Messire Primeau— " with all the buildings thereon, including the lumber " for a shed." And possessed by the said purchaser as proprietor, for the three years last past.

And all persons who have or claim to have any privileges or hypothecs under any title or by any means whatsoever in or upon the said lot of land immediately previous to and at the time the same was acquired by the said François Béchard, père, are hereby notified, that application will be made to the said court, on the sixteenth day of June next for a judgment of confirmation, and unless their claims are such as the Registrar is bound, by the provisions of chapter thirty-six of the Consolidated Statutes for Lower Canada, to include in his certificate to be filed in this case under the said Act, they are hereby required to signify in writing their oppositions and file the same in the Office of the said prothonotary, eight days at least before that day, in default of which they will be forever foreclosed from the right of so doing.

L. G. MARCHAND,  
Dep. P. C. S.  
Prothonotary's Office,  
St. Johns, 9th December 1868. 228 v

### Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1864.

Province of Quebec. } IN THE SUPERIOR  
District of Beauharnois. } COURT.

In the matter of François C. Basinet, of St. Anicet, in said district, trader, an Insolvent.

**O**N MONDAY, the FOURTEENTH day of JUNE next, the undersigned will apply to the said Court, for a discharge under the said Act.

FRANÇOIS C. BASINET,  
By his Attorney *ad litem*,  
L. A. SEERS.  
Beauharnois, 24th March, 1869. 522

**ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1864.**  
Province de Québec, } **DANS LA COUR SUPÉ-**  
District de Montréal. } **RIEURE.**

Dans l'affaire de George Stanway, failli.

**A**VIS est par le présent donné que, jeudi, le dix-septième jour de juin prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, le soussigné demandera à la Cour sa décharge en vertu du dit acte.

**GEORGE STANWAY,**  
par Carter & Hatton.  
Ses procureurs, *ad litem.*  
487 v

Montréal, 23 mars 1869.

**ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1864, ET SES AMENDEMENTS.**

Canada, }  
Province de Québec, } **Dans la Cour Supérieure.**  
District of St. François. }

Dans l'affaire de Narcisse A. Boivin, Failli.

**L**E VINGT-SIXIÈME jour de MAI prochain le dit failli soussigné demandera à la dite cour supérieure sa décharge en vertu du dit acte.

**NARCISSE A. BOIVIN,**  
Par Cabana et Bélanger,  
Ses procureurs *ad litem.*  
505 v

Daté le 22 mars 1869.

**ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1864.**

Province de Québec, } **DANS LA COUR SUPE-**  
District d'Arthabaska. } **RIEURE.**

Dans l'affaire de Joseph E. Béliveau, failli.

**A**VIS est par le présent donné, que, le treizième jour de mai prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, le soussigné demandera à la Cour sa décharge en vertu du dit acte.

**J. E. BÉLIVEAU.**  
Arthabaskaville, 28 décembre 1868. 445 v

**ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1864.**

Province de Québec, } **Dans la Cour Supérieure.**  
District de Bedford. }

Dans l'affaire de Narcisse Trudeau, de Roxton Falls, dans le dit district, commerçant, Failli.

**S**AMEDI, le quinziesme jour de Mai prochain, le soussigné s'adressera à la dite Cour, pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

**NARCISSE TRUDEAU,**  
Par ses Procureurs *ad litem.*  
Huntington, LeBlanc et Noyes.  
Nelsonville, 24 février 1869. 371 v

**ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1864, ET SES AMENDEMENTS.**

Canada, }  
Province de Québec, } **COUR SUPÉRIEURE.**  
District d'Arthabaska. }

Dans l'affaire de Guillaume Crépeau, Failli.

**L**E treizième jour de mai prochain, le dit failli soussigné, demandera, à la dite Cour Supérieure, sa décharge en vertu du dit acte.

**G. CRÉPEAU,** Failli.  
Par LAURIER & CRÉPEAU,  
Ses Procureurs *ad litem.*  
373 v

Daté ce 16 février 1869.

**Ventes d'immeubles en vertu de l'Acte concernant la Faillite, 1864.**

**ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864.**  
Province de Québec. }

*Ex-parte*: **PIERRE DAIGLE, ODILE HÉBERT** et **HECTOR DUVERT**, tous trois comme ayant fait commerce en la paroisse de Saint-Charles district de Saint-Hyacinthe sous les nom et raison de Daigle, Hébert et Duvert. — Faillis.

**J**E soussigné, syndic à la faillite ci-dessus, donne avis par le présent que **JEUDI** le **DOUZIÈME** jour

**INSOLVENT ACT OF 1864.**

Province of Quebec, }  
District of Montreal. } **In the Superior Court.**

In the matter of George Stanway, an insolvent.

**N**OTICE is hereby given that on Thursday the Seventeenth day of Juin next, at ten of the clock in the forenoon, or as soon thereafter as counsel can be heard, the undersigned will apply to the Court for his discharge under the said act.

**GEORGE STANWAY,**  
Per CARTER & HATTON,  
his attys. *ad litem.*  
488 v

Montreal 23rd March 1869.

**INSOLVENT ACT OF 1864 AND ITS AMENDMENTS.**

Canada, }  
Province of Quebec, } **In the Superior Court.**  
District of St. Francis. }

In the matter of Narcisse A. Boivin, Insolvent.

**O**N the TWENTY-SIXTH day of MAY next, the said Insolvent undersigned, shall make an application to the said Superior Court, in order to have his discharge under the said Act.

**NARCISSE A. BOIVIN,**  
by Cabana et Bélanger,  
his Attorneys *ad litem.*  
506 v

Dated 22nd March, 1869.

**INSOLVENT ACT OF 1865.**

Province of Quebec, } **IN THE SUPERIOR**  
District of Arthabaska. } **COURT.**

In the matter of Joseph E. Béliveau, Insolvent.

**N**OTICE is hereby given that on the thirteenth day of May next, at ten of the o'clock in the forenoon, or as soon as counsel can be heard, the undersigned will apply to the said Court for a discharge under the said Act.

**J. E. BÉLIVEAU.**  
Arthabaskaville, 28th December, 1868. 446 v

**INSOLVENT ACT OF 1864.**

Province of Quebec, }  
District of Bedford. } **In the Superior Court.**

In the matter of Narcisse Trudeau, of Roxton Falls in said District, trader, An Insolvent.

**O**N Saturday the fifteenth day of May next, the undersigned will apply to the said Court for a discharge under the said Act.

**NARCISSE TRUDEAU,**  
By his Attornies *ad litem,*  
Huntington, Le Blanc & Noyes.  
Nelsonville, 24th February 1869. 372 v

**INSOLVENT ACT OF 1864, AND ITS AMENDMENTS.**

Canada, }  
Province of Quebec, } **IN THE SUPERIOR**  
District of Arthabaska. } **COURT.**

In the matter of Guillaume Crépeau, insolvent.

**O**N the thirteenth day of May next, the said insolvent undersigned, shall make an application to the said Superior Court, in order to have his discharge under the said Act.

**G. CRÉPEAU,** Insolvent.  
By LAURIER & CRÉPEAU,  
His Attorneys.  
374 v

Dated this 16th. February, 1869.

**Sales of Real Estate under Insolvent Act of 1864.**

**INSOLVENT ACT OF 1864.**

Province of Quebec, }

*Ex-parte*:—**PIERRE DAIGLE, ODILE HEBERT** and **HECTOR DUVERT**, all three as carrying on trade and commerce in the parish of St. Charles, district of St. Hyacinth, under the name, style and firm of "Daigle, Hébert and Duvert," Insolvents.

**I** the undersigned, assignee to the above insolvent estate, hereby give notice that on **THURSDAY** the

d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, je vendrai à la porte de l'Eglise de la paroisse de Saint-Charles, district de Saint-Hyacinthe, comme appartenant à l'un des dits faillis, l'immeuble ci-après décrit, savoir :

Un terrain situé au village de la paroisse de Saint-Charles, district de Saint-Hyacinthe, de la contenance d'environ cinquante pieds de front, sur vingt-cinq de profondeur, plus ou moins, borné en front, par le chemin public, en arrière par la Rivière Richelieu, d'un côté par P. P. DeCreitz écuyer, et de l'autre par le terrain de dame Odile Hébert, avec un hangar dessus érigé

Toute personne ayant des réclamations hypothécaires contre le dit immeuble sont tenues de les produire à mon bureau dans les six jours qui suivront immédiatement celui de la vente.

T. SAUVAGEAU,  
No. 18 rue Saint-Sacrement, Syndic.  
Montreal, 27 mars 1869. 545

#### ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864.

Province de Québec,  
District des Trois-Rivières. }

*Ex-parte* :—AMABLE WILLIAM BERNIER, marchand, demeurant en la paroisse de St. Justin, dans le district des Trois-Rivières, Failli.

JE soussigné, donne avis par le présent, qu'en ma qualité de syndic à la faillite du dit Amable W. Bernier, je vendrai à la porte de l'église de la paroisse de St. Justin, dit district, MERCREDI le QUATORZIÈME jour d'AOUT prochain à DIX heures de l'avant midi, l'immeuble ci-après décrit, savoir :

Un emplacement situé en la paroisse de St. Justin, dans le fief Carufel, contenant un arpent de front, sur la profondeur qu'il y a depuis le chemin de front de la concession sud-ouest de l'Ornière, à aller aboutir au ruisseau de l'Ornière, joignant au nord à Gabriel Gauthier père, et au sud, à Pierre Bussière, avec maison, boulangerie, et autres bâtisses dessus construites.

Toutes personnes ayant des droits hypothécaires à exercer contre le dit immeuble sont tenues de produire leurs réclamations à mon bureau, dans les six jours qui suivront immédiatement celui de la vente.

T. SAUVAGEAU,  
No. 18 rue St. Sacrement, Syndic.  
Montreal, 27 mars 1869. 541

#### ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1864.

Canada, } Dans l'affaire de RICHARD  
Province de Québec, } DOWNES, Failli.  
District de Québec. }

AVIS public est par le présent donné que par et en vertu des pouvoirs à moi conférés comme Syndic Officiel, du failli susdit, je ou quelque personne me représentant, offrirai en vente MERCREDI le ONZIÈME jour d'AOUT prochain à MIDI, à mon bureau, dans la rue Saint-Pierre, dans la Basse-Ville de Québec, les terres et tenements suivants, formant partie des biens du dit Failli.

1. Un morceau de terre ou emplacement situé dans la ville de Lévis, et connu sous le nom de lot numéro deux, suivant un plan levé par Joseph Gamache, arpenteur, contenant soixante-douze pieds de front sur la rue Saint-Laurent, sur quarante-neuf pieds et demi de profondeur, borné au front, vers le nord-est ; à la dite rue Saint-Laurent, et au sud-ouest, à la rue Saint-Julien ; d'un côté, au nord-ouest, au dit Richard Downes ou ses représentants, et de l'autre côté, au sud-est, à Etienne Samson ou ses représentants.

2. Un certain lot de terre situé dans la dite ville de Lévis, connu sous le nom de numéro trois contenant, soixante-quatorze pieds de front sur la rue Saint-Laurent, sur quarante-neuf pieds et demi de profondeur, borné en front, vers le nord-est à la dite rue Saint-Laurent, et en arrière vers le sud-ouest à Julien Chabot ; d'un côté vers le nord-ouest à Honoré Barras ou ses représentants, et de l'autre côté, vers le sud-est à Laurent Chabot ou ses représentants.

La vente du second lot ci-dessus mentionné devant se faire sujette au paiement à Laurent Chabot, écuyer

TWELFTH day of AUGUST next at ELEVEN o'clock in the forenoon, I will sell at the church door of the parish of St. Charles, district of St. Hyacinth, as belonging to one of the said insolvents, the immovable hereinafter described, to wit :

A lot of land situate in the village of the parish of St. Charles, district of St. Hyacinth, containing about fifty feet in front by twenty-five feet in depth, more or less ; bounded in front by the public highway, in rear by the river Richelieu, on one side by P. P. DeCreitz, esq., and on the other side by the property of Dame Odile Hebert,—with a hangard thereon erected.

All persons having hypothecary claims upon the said immovable are bound to produce them at my office, within the six days following the day of the said sale.

T. SAUVAGEAU,  
No. 18 St. Sacrament street, Assignee.  
Montreal 27th March 1869. 546

#### INSOLVENT ACT OF 1864.

Province of Quebec,  
District of Three-Rivers. }

*Ex-parte* :—AMABLE WILLIAM BERNIER, merchant, residing in the parish of St. Justin, in the district of Three-Rivers, an Insolvent.

I the undersigned, hereby give notice that in my capacity of assignee to the insolvent estate of the said Amable W. Bernier, I will sell at the church door of the parish of St. Justin, district aforesaid, on WEDNESDAY the FOURTEENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon, the immovable hereinafter described, to wit :

An emplacement situate in the parish of St. Justin, in the Carufel fief, containing an arpent in front by the depth which is found between the front-road of the south western concession of de l'Ornière reaching as far as the Ruisseau de l'Ornière ; adjoining on the north Gabriel Gauthier, senior, and on the south Pierre Bussière—with a house, bakery, and other buildings thereon erected.

All persons having hypothecary claims upon the said immovable, are bound to produce them at my office, within the six days immediately following the day of the said sale.

T. SAUVAGEAU,  
No. 18 St. Sacrament street, Assignee.  
Montreal, 27th March, 1869. 542

#### INSOLVENT ACT OF 1864.

Canada, }  
Province of Quebec, }  
District of Quebec. }

In the matter of RICHARD DOWNES, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that by virtue of the powers vested in me as official assignee of the above named insolvent, I or some person on my behalf will offer for sale on WEDNESDAY the ELEVENTH day of AUGUST next at TWELVE o'clock noon, at my office in St. Peter street in the Lower Town of Quebec, the following lands and tenements forming part of the estate of the said Insolvent.

1. A lot of ground or emplacement situate in the town of Lévis, and known under the name of lot number two, according to a plan drawn up by one Joseph Gamache, a surveyor, containing seventy two feet in front on St. Laurent street, by forty nine and a half feet in depth, bounded in front towards the north-east by the said St. Laurent street, and on the south-west by St. Julien street, on one side towards the north-west by Richard Downes or his representatives, and on the other side towards the south-east by Etienne Samson or his representatives.

2. A certain lot of land situate in the said town of Lévis, known under the name of number three, containing seventy-four feet in front on St. Laurent street, by forty-nine and a half feet in depth ; bounded in front towards the north-east by the said St. Laurent street, and in rear towards the south-west by Julien Chabot, on one side towards the north-west by Honoré Barras or his representatives, and on the other side towards the south-east by Laurent Chabot or his representatives.

The sale of the second above mentioned lot to be made subject to the payment to Laurent Chabot,

d'une rente foncière de dix piastres courant.

Les réclamations des créanciers hypothécaires doivent être filées entre les mains du Syndic, sous six jours de la date de la dite vente.

WILLIAM WALKER,  
Syndic Officiel.

Québec, 31 mars 1869.

555.

esquire, of an annual rent (rente foncière), of ten dollars currency.

Claims of hypothecary creditors must be filed with the assignee, within six days of the date of the said sale.

WILLIAM WALKER,  
Official Assignee.

Quebec, 31st March, 1869.

556

#### ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1864.

Province de Québec, }  
District de St. Hyacinthe. }

*Ex parte* :—JOSEPH CHAGNON, commerçant, de la cité et du district de St. Hyacinthe, Failli.

JE soussigné, syndic à la faillite du dit Joseph Chagnon, donne avis par le présent que MARDI, le DIXIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi, à la porte de l'église de la paroisse de Ste. Hélène, dit district, je vendrai comme appartenant au dit failli, l'immeuble ci-après décrit, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Ste. Hélène comté de Bagot, contenant deux arpents de front, sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, tenant devant, au chemin du premier rang, en profondeur à la grande ligne, d'un côté à Clément L'orange, et de l'autre à un nommé Archambault, *alias* Girouard, avec une maison et autres bâtisses sus érigées.

Toutes personnes ayant des droits hypothécaires à exercer contre le dit immeuble, sont tenues de produire leurs réclamations à mon bureau dans les six jours qui suivront immédiatement celui de la vente.

T. SAUVAGEAU,  
Syndic.

No. 18 rue St. Sacrement,  
Montréal, 27 mar 1869.

543

#### INSOLVENT ACT OF 1864.

Province of Quebec, }  
District of St. Hyacinth. }

*Ex parte* :—JOSEPH CHAGNON, trader, of the city and district of St. Hyacinth, an Insolvent.

I, the undersigned, assignee to the bankrupt estate of the said Joseph Chagnon, hereby give notice that on TUESDAY the TENTH day of AUGUST next, at ten o'clock in the forenoon, at the church door of the parish of Ste. Hélène, district aforesaid, I will sell as belonging to the said insolvent, the immoveable hereinafter described, to wit :

A farm situate and being in the parish of Ste. Hélène, county of Bagot, containing two arpents in front by thirty arpents in depth, more or less, joining in front to the road of the first range, in depth by the boundary line (grande ligne), on one side by Clément L'orange, and on the other side by one Archambault *alias* Girouard,—with a house and other buildings thereon erected.

All persons having hypothecary claims upon the said immovable are bound to produce the same at my office within the six days immediately following that of the sale.

T. SAUVAGEAU,

No. 18, St. Sacrament Street,  
Montreal, 27th March, 1869.

Assignee.  
544

#### Ventes par le Shérif.—Arthabaska.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

#### FIERI FACIAS.

*Dans la Cour Supérieure.—District d'Arthabaska.*

Arthabaska, à savoir : } WILLIAM RHODES, de la paroisse de St. Colomb de Sillery, dans le district de Québec, Ecuyer, Demandeur ; contre GEORGES BARWIS, du township d'Halifax-sud, dans le comté de Mégantic, dans le district d'Arthabaska, gentilhomme défendeur, à savoir :

1. La moitié nord du lot numéro trois, dans le troisième rang des lots du township de Ireland, commençant à une borne en pierre, placée sur la ligne de division entre les lots numéros deux et trois dans le troisième rang, à dix-huit chaînes et vingt-cinq mailles du coin ouest du dit lot numéro trois ; de là courant au sud par quarante-et-un degrés, est magnétique, dix-neuf chaînes et quarante mailles à la rive ouest du ruisseau Trout ; de là, suivant la course de l'embouchure du dit ruisseau, sur la rive ouest d'icelui, suivant les sinuosités trente-huit chaînes et cinquante-cinq mailles, à une borne en pierre et à un poteau ; de cette borne en dernier lieu mentionnée, jusqu'à sa rencontre avec la ligne de concession, entre le troisième et le quatrième rang, à six chaînes et soixante-quinze mailles du coin est du dit lot numéro trois ; delà, suivant la dite ligne de concession, vers le côté nord du dit lot numéro trois, vingt-deux chaînes et vingt-cinq mailles ; et, finalement, suivant la ligne de division entre les dits lots numéros deux et trois, dans le dit troisième rang, sur quarante-neuf degrés, ouest cinquante-huit chaînes et vingt-cinq mailles, du lieu du départ ; cette étendue de terrain ainsi décrit ci-dessus, con-

#### Sheriff's Sales—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

#### FIERI FACIAS.

*In the Superior Court.—District of Arthabaska.*

Arthabaska, to wit : } WILLIAM RHODES, of the parish of St. Colomb de Sillery, in the district of Quebec, Esquire, Plaintiff ; against GEORGES BARWIS, of the township of Halifax south, in the county of Megantic, in the district of Arthabaska, gentleman, Defendant, to wit :

1. The north half of lot number three, in the third range of lots of the township of Ireland, beginning at a stone boundary planted on the division line between lots numbers two and three in the third range, at eighteen chains twenty-five links from the west corner of said lot number three ; thence, running south forty-one degrees, east Magnetically, nineteen chains and forty links to the west bank of Trout brook ; thence, following the course of the said brook downwards on the west bank thereof, as it winds and turns thirty eight chains and fifty-five links, to a stone boundary and post ; thence, from the last mentioned boundary, to strike the concession line between the third and fourth ranges, at six chains and seventy-five links from the east corner of the said lot number three ; thence, running along the said concession line to the north corner of the said lot number three twenty-two chains and twenty-five links ; and, finally, along the division line between the said lots numbers two and three, in the said third range, south forty-nine degrees west fifty-eight chains and twenty-five links to the place of beginning ; the space of land thus above described containing about eighty acres, more or less, in superficies,—

tenant environs quatre-vingts acres, plus ou moins en superficie, ensemble toute les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Le quart nord (sud) est du lot numéro deux dans le troisième rang du township susdit de Ireland, contenant cinquante acres de terre en superficie, plus ou moins, circonstances et dépendances sans réserve.

Pour être vendus au Bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le VINGT-SIXIEME jour de MAI prochain à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de juin prochain.

CHARLES J. POWELL, Député Shérif.

Bureau du Shérif,  
Arthabaskaville, 21 janvier 1869. 91 v

**FIERI FACIAS.**

*Cour de Circuit.—District de Québec.*

Arthabaska, à savoir : } JOHN O'FARRELL, écuyer, avo-  
No. 351. } cat, de Québec, Demandeur ;  
contre ISIDORE LACHANCE, cultivateur, d'Halifax, dans  
le comté de Mégantic, Défendeur.

Une terre étant la moitié sud-ouest du lot numéro neuf dans le septième rang du canton d'Halifax, contenant environ cent acres de terre en superficie, avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le VINGT-SIXIEME jour de MAI prochain à DIX heures de l'avant-midi. Le dit Bref rapportable le second jour de Juin prochain.

CHARLES J. POWELL,  
Député-Shérif.

Bureau du Shérif,  
Arthabaskaville, le 21 janvier 1869. 93 v

**FIERI FACIAS.**

*Cour de Circuit.—District de Québec.*

Arthabaska, à savoir : } RÉNÉE FORTIN, marchand, de  
No. 292. } la cité de Québec, dans le district  
de Québec, Demandeur ; contre ACHILLE BEAU-  
DOIN, cultivateur, du canton d'Halifax, dans le district  
d'Arthabaska, Défendeur.

Une terre faisant partie du lot numéro vingt-et-un dans le quatrième rang du canton d'Halifax, contenant environ soixante-et-cinq acres de terre en superficie ; bornée, en front, au troisième rang, en arrière, au cinquième rang, d'un côté, au nord, à Jacques Beaudoin, et, de l'autre côté, au sud, à François Lacasse, avec la maison et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le VINGT-SIXIEME jour de MAI prochain à DEUX heures de l'après-midi. Le dit Bref rapportable le dixième jour de Juin prochain.

CHARLES J. POWELL,  
Député Shérif.

Bureau du Shérif,  
Arthabaskaville, le 21 janvier 1869. 95 v

**FIERI FACIAS.**

Canada, }  
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure,  
District d'Arthabaska. } District d'Arthabaska.  
No. 831.

Arthabaska, à savoir : }  
CLEMENT MILLIER, ci-devant commerçant et  
maintenant gentilhomme, du village de Danville,  
dans le district de St. François, Demandeur ; contre  
THOMAS HICKEY, mécanicien, du township de War-  
wick, dans le district d'Arthabaska, Défendeur, sa-  
voir :

Une terre étant la juste moitié sud-ouest du lot numéro seize, dans le premier rang du dit township de Warwick, contenant environ cent acres en superficie, avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le TROISIEME jour de JUIN prochain à DIX heures de l'avant midi ; le dit Bref rapportable le cinquième jour de Juin prochain.

AUGUSTE QUESNEL, Shérif.

Bureau du Shérif,  
Arthabaskaville, 20 Janvier 1869. 103 v

**FIERI FACIAS.**

Canada, }  
Province de Québec, } Dans la Cour de Circuit, pour  
District d'Arthabaska, } le District d'Arthabaska.  
No. 3466.

Arthabaska, à savoir : }  
JOSEPH FOURQUIN dit LÉVEILLÉ, cultivateur, de  
la paroisse de St. Michel d'Yamaska, dans le district  
de Richelieu, Demandeur ; contre GUILLAUME

together with all the building thereon, circumstances and dependencies.

2. The north (south) east quarter of lot number two in the third range of the aforesaid township of Ireland, containing fifty acres of land in superficies, more or less,—together with all the dependencies and appurtenances thereunto belonging.

To be sold at the Registry Office of the county of Mégantic at Inverness, on the TWENTY-SIXTH day of May next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said Writ returnable on the first day of June next.

CHARLES J. POWELL,  
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,  
Arthabaskaville, January 21st, 1869. 92 v

**FIERI FACIAS.**

*District of Quebec.*

Arthabaska, to wit : } JOHN O'FARRELL, Esquire, Ad-  
No. 351. } vocate, of Quebec, Plaintiff,  
against ISIDORE LACHANCE, Yeoman, of Halifax, in the  
county of Mégantic, Defendant, to wit :

A lot of land being the south-west half of lot number nine in the seventh range of the Township of Halifax, containing about a hundred acres of land in superficies,—together with the buildings thereon erected.

To be sold at the Registry Office for the county of Mégantic, at Inverness, on the TWENTY-SIXTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the second day of June next.

CHS. J. POWELL,  
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,  
Arthabaskaville, 21st January, 1869. 94 v  
First publication, 23rd January 1869.

**FIERI FACIAS.**

*Circuit Court.—District of Quebec.*

Arthabaska, to wit : } RENEÉ FORTIN, Merchant, of  
No. 292. } the city of Québec, in the district  
of Québec, Plaintiff ; against ACHILLE BEAU-  
DOIN, Yeoman, of the Canton of Halifax, in the district of Artha-  
baska, Defendant, to wit ;

A lot of land forming part of lot number twenty-one in the fourth range of the Township of Halifax, containing about sixty-five acres of land in superficies ; bounded in front by the third range, in rear by the fifth range, on one side towards the north by Jacques Beaudoin, and on the other side towards the south by Francois Lacasse,—together with the house and other buildings thereon erected.

To be sold in the Registry Office for the County of Mégantic, at Inverness, on the TWENTY-SIXTH day of MAY next, at TWO o'clock in the afternoon. The said Writ returnable the Tenth day of June next.

CHARLES I. POWELL,  
Deputy-Sheriff.

Sheriff's Office,  
Arthabaskaville, 21st January 1869. 96 v

**FIERI FACIAS.**

Canada, }  
Province of Quebec, } In the Superior Court,  
District of Arthabaska, } District of Arthabaska.  
No. 831.

Arthabaska, to wit : }  
CLEMENT MILLIER, heretofore trader, and now  
gentleman, of the village of Danville, in the district  
of St. Francis, Plaintiff ; against THOMAS  
HICKEY, engineer, of the township of Warwick, in  
the district of Arthabaska, Defendant, to wit :

A piece of land being the south-west half of lot number sixteen in the first range of the said township of Warwick, containing about a hundred acres in superficies, with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the Registry Office for the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the THIRD day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable the Fifth day of June next.

AUGUSTE QUESNEL, Sheriff.

Sheriff's Office,  
Arthabaskaville, 20th January, 1869. 104 v

**FIERI FACIAS.**

Canada, }  
Province of Quebec, } In the Circuit Court for the  
District of Arthabaska, } District of Arthabaska.  
No. 3466.

Arthabaska, to wit : }  
JOSEPH FOURQUIN dit LÉVEILLÉ, yeoman, o.  
the parish of St. Michel d'Yamaska, in the district  
of Richelieu, Plaintiff ; against GUILLAUME DANIS

DANIS, cultivateur, de la paroisse de St.-Bonaventure, dans le district d'Arthabaska, Défendeur, à savoir :

Un lot de terre situé dans la dite paroisse de St.-Bonaventure, dans la cinquième rangée du township, d'Upton; faisant partie du lot numéro quatorze et étant la juste moitié sud-ouest du numéro vingt-six (26) contenant un arpent et demi de front, sur vingt-cinq arpents de profondeur; tenant par devant au chemin royal, par derrière à la sixième rangée, d'un côté en haut à Antoine Lupien, et de l'autre côté en bas à l'autre partie du dit lot numéro vingt-six, sans bâtisse dessus construite.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville le PREMIER jour de JUIN prochain à ONZE heures de l'avant-midi; le dit Bref rapportable le quatrième jour de Juin prochain.

AUGUSTE QUESNEL,

Bureau du Shérif,

Arthabaskaville, 20 Janvier 1869.

Shérif.

105 v

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Canada,  
Province de Québec,  
District d'Arthabaska,  
No. 3,465,  
Arthabaska, à savoir :

Dans la Cour de Circuit pour  
le District d'Arthabaska.

JOSEPH FOURQUIN dit LÉVEILLÉ, cultivateur, de la paroisse de St.-Michel d'Yamaska, dans le district de Richelieu, Demandeur; contre LOUIS DANIS, cultivateur, de la paroisse de St.-Bonaventure, dans le district d'Arthabaska, Défendeur, à savoir :

Un lot de terre situé dans la paroisse de St.-Bonaventure d'Upton, dans la cinquième rangée du township d'Upton, faisant partie du lot quatorze (14) et étant la juste moitié nord-est du lot numéro vingt-six (26), contenant un arpent et demi de front sur vingt-cinq arpents de profondeur; tenant par devant au chemin royal, par derrière à la sixième rangée; d'un côté en haut à l'autre partie du dit lot numéro vingt-six, et d'autre côté en bas, à Pierre Fortier, sans aucune bâtisse dessus construite.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le PREMIER jour de JUIN prochain à DIX heures de l'avant-midi. Le dit Bref rapportable le quatrième jour de Juin prochain.

AUGUSTE QUESNEL,

Bureau du Shérif

Arthabaskaville, 20 Janvier 1869.

Shérif.

107 v

Ventes par le Shérif.—Iberville.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Erponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

De la Cour de Circuit du district d'Iberville.

St Jean, à savoir : } DEMOISELLES MARY RO-  
No. 1571. } BERTSON, et al, Deman-  
deresse; vs., ALEXIS BRUNELLE, Défendeur.

Deux emplacements situés au village de Napierville, seigneurie de Léry, comté de Napierville, dans le district d'Iberville, étant les Nos. 10 et 11 sur la rue Waters, et désigné au cadastre de la dite seigneurie sous les Nos. 95 et 96, ces deux lots sont adjacents l'un à l'autre, et borné, en front par la rue Waters, en arrière partie par Toussaint Catudal, et partie par la petite rivière Montréal, d'un côté par Charles Bourgea ou ses représentants, et d'autre côté par la succession F. X. Monat ou ses représentants sans, bâtisses.

yeoman, of the parish of St. Bonaventure, in the district of Arthabaska, Defendant, to wit :

A lot of land situate in the said parish of St. Bonaventure, in the fifth range of the township of Upton, forming part of lot number fourteen, and being the south-west half of lot number twenty-six, containing one acre and a half in front by twenty-five acres in depth, joining in front to the Queen's highway, in rear to the sixth range; on one side above, to Antoine Lupien, and on the other side below, to the other portion of lot number twenty-six,—without buildings.

To be sold at the Registry Office for the county of Drummond, at Drummondville, on the FIRST day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the Fourth day of June next.

AUGUSTE QUESNEL,

Sheriff's Office,

Arthabaskaville, 20th January, 1869.

Sheriff.

106 v

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Canada,  
Province of Quebec,  
District of Arthabaska,  
No. 3465,  
Arthabaska, to wit :

In the Circuit Court for the  
District of Arthabaska.

JOSEPH FOURQUIN, dit LÉVEILLÉ, yeoman, of the parish of St. Michel d'Yamaska, in the district of Richelieu, Plaintiff; against LOUIS DANIS, yeoman, of the parish of St. Bonaventure, in the district of Arthabaska, Defendant, to wit :

A lot of land, situate in the parish of St. Bonaventure of Upton, forming part of lot fourteen, (14) and being the north-east half of lot number twenty-six, containing an acre and a half in front, by twenty-five acres in depth, joining in front to the Queen's highway; in rear to the sixth range; on one side above to the other part of the said lot number twenty-six, and on the other side below to Pierre Fortier,—without any buildings.

To be sold at the Registry office for the county of Drummond, at Drummondville, on the FIRST day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the Fourth day of June next.

AUGUSTE QUESNEL,

Sheriff's Office,

Arthabaskaville, 20th January, 1869.

Sheriff.

108 v

Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Erponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court of the district of Iberville.

St. Johns, to wit : } DEMOISELLES MARY RO-  
No. 1571. } BERTSON: et al, Plaintiffs;  
vs. ALEXIS BRUNELLE, Defendant

Two emplacements situate in the village of Napierville, seigneurie de Léry, county of Napierville, in the district of Iberville, being the Nos. 10 & 11 on Waters street, and designated on the cadastre of said seigneurie de Léry, under the Nos. 95 & 96, the said two lots joining each other, and bounded in front by Waters street, in rear part by Toussaint Catudal, and part by the little river Montréal, on one side by Charles Bourgea or representatives, and on the other side by the heirs F. X. Monat or representatives—without buildings.

Pour être vendus, à la porte de l'église de la paroisse de St. Cyprien, le CINQUIÈME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures et demie de l'avant-midi. Le dit Bref rapportable le vingt-cinquième jour d'Aout prochain.

Bureau du Shérif, St. Jean, le 30 mars, 1869. **CHS. NOLIN,** Dép., Shérif, 549

**FIERI FACIAS.**

*De la Cour de Circuit du District d'Iberville.*  
St. Jean, à savoir : } **DEMOISELLES MARY RO-**  
No. 1573. } **BERTSON et al.**, Demande-  
resses; vs. **BENJAMIN LAMAGDELAINÉ**, Défendeur.

Six emplacements situés au village de Napierville dans la paroisse de St. Cyprien, dans le comté de Napierville et district d'Iberville, seigneurie de Lery, connus comme lots Nos. 25, 26 et 27 du premier rang et 25, 26 et 27 du second rang de la rue Burtonville, du dit village Napierville, et comme lot Nos. 25, 26, 27, 54, 55 et 56 au cadastre de la dite seigneurie de Lery, ces six lots sont adjacents les uns aux autres et bornés en front par la dite rue Burtonville, en arrière par une réserve du clergé anglican, d'un côté au sud par Hilaire Palin, et d'autre côté au nord par Xavier Glandon, sans bâtisses.

Pour être vendus, à la porte de l'église de la paroisse de St. Cyprien le CINQUIÈME jour d'AOUT prochain, à MIDI. Le dit Bref rapportable le vingt-cinquième jour d'aout prochain.

Bureau du Shérif, St. Jean, 30 mars 1869. **CHS. NOLIN,** Dép. Shérif. 551

**FIERI FACIAS.**

*Cour de Circuit—District d'Iberville.*

St. Jean, à savoir : } **DEMOISELLES MARY RO-**  
No. 321. } **BERTSON et al.**, Deman-  
deresses; contre **ANTOINE POUTRÉ**, fils, Défendeur.

Deux emplacements situés au village de Napierville, au côté sud-ouest de la rue Martin, dans le comté de Napierville, dans le district d'Iberville, en la seigneurie de Lery, ces deux emplacements sont adjacents l'un à l'autre, et connus comme Nos. seize et dix-sept, et désignés au cadastre de la dite seigneurie de Lery, sous les Nos. 279 et 280, contenant ensemble un arpent de front sur un arpent de profondeur, bornés en front par la dite rue Martin, en profondeur par Jean R. Morrier, ou représentant, d'un côté par Cyprien Blais ou représentant, et de l'autre côté par la rue Anne, avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendus, à la porte de l'église de la paroisse St. Cyprien, le CINQUIÈME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour d'aout prochain.

Bureau du Shérif, St. Jean, le 30 mars 1869. **CHS. NOLIN,** dép. Shérif. 553.

**FIERI FACIAS.**

*Cour Supérieure.—District de St. Hyacinthe.*

Province de Québec, District d'Iberville, St. Jean, à savoir : } **JEAN-BAPTISTE GERVAIS,**  
No. 1130. } **écuyer, notaire, de la**  
paroisse de St. Mathias, dans le district de St. Hyacinthe, Dem-  
mandeur; contre les terres et tenements de **FRANÇOIS BÉDARD**, hôtelier, de la dite paroisse de St. Mathias, dit district de St. Hyacinthe, Défendeur :

La juste moitié indivise d'une terre sise et située dans la paroisse de St. Grégoire, dans le district d'Iberville, dans le rang appelé Grand Bois; la dite terre de la contenance de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au chemin de la Reine, derrière à Michel Bissette, ou représentants, d'un côté au nord à la veuve Jean Baptiste Lebeau, et d'autre côté au sud à Jean Marie Lanier, avec la moitié indivise dans la maison, grange et autres bâtisses sus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de St. Grégoire, LUNDI, le QUATORZIÈME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant midi. Le dit Bref rapportable le vingt-cinquième jour de Juin prochain.

Bureau du Shérif, St. Jean, 1er février, 1869. **CHS. NOLIN,** Dép. Shérif. 215 v

To be sold, at the Church door of the parish of St. Cyprien, on the FIFTH day of AUGUST next, at HALF PAST ELEVEN of the clock in the forenoon. Said Writ returnable the Twenty-fifth day of August next.

Sheriff's Office, St. Johns, 30th March, 1869. **CHS. NOLIN,** Dep. Sheriff. 550

**FIERI FACIAS.**

*From the Circuit Court of the district of Iberville.*  
St. Johns, to wit : } **DEMOISELLES MARY RO-**  
No. 1573. } **BERTSON, et al.**, Plaintiffs ;  
vs. **BENJAMIN LAMAGDELAINÉ**, Defendant :

Six emplacements situés au village de Napierville, in the parish of St. Cyprien, in the county of Napierville, and district of Iberville, seigniorie of Lery, known as lots Nos. 25, 26 & 27 of the first range and 25, 26 & 27 of the second range of Burtonville street, and as lots Nos. 25, 26, 27, 54, 55 & 56 on the cadastre of said seigniorie de Lery, those six lots joining each other, and bounded in front by said Burtonville street, in rear by a reserve of the English clergy, on one side to the south by Hilaire Palin, and on the other side to the north by Xavier Glandon—without buildings.

To be sold, at the church door of the parish of St. Cyprien, the FIFTH day of AUGUST next, at NOON. Said Writ returnable the Twenty-fifth day of August next.

Sheriff's Office, St. John's, 30th March, 1869. **CHS. NOLIN,** Dep. Sheriff. 552

**FIERI FACIAS.**

*Circuit Court—District of Iberville.*

St. Johns to wit : } **DEMOISELLES MARY RO-**  
No. 321. } **BERTSON, et al.**, Plaintiffs ;  
against **ANTOINE POUTRÉ**, fils, Defendant.

Two emplacements in the village of Napierville, on the south-west side of Martin street, in the county of Napierville, in the district of Iberville, in the seigniorie of Lery, the said two emplacements joining each other, and known as the Nos. sixteen and seventeen and designated on the cadastre of said seigniorie de Lery under Nos. 279 and 280, containing together one arpent in front by one arpent in depth; bounded in front by the said Martin street, in depth by Jean R. Morrier or representatives, on one side by Cyprien Blais or representatives and on the other side by Anne street,—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold, at the church door of the parish of St. Cyprien, the FIFTH day of AUGUST next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said Writ returnable the twenty-fifth day of August next.

Sheriff's Office, St. Johns, 30th March 1869. **CHS. NOLIN,** Deputy Sheriff. 554

**FIERI FACIAS.**

*Superior Court.—District of St. Hyacinthe.*

Province of Québec, District of Iberville, St. John's, to wit : } **JEAN BAPTISTE GERVAIS,**  
No. 1130. } **esquire, notary, of the pa-**  
paroisse de St. Mathias, in the dis- } **trict of St. Hyacinthe, Plaintiff;**  
against the lands and tenements of **FRANÇOIS BÉDARD**, hotel-keeper, of the said parish of St. Mathias, said district of St. Hyacinthe, Defendant :

The undivided half of a farm lying and situate in the parish of St. Grégoire, in the district of Iberville, in the range called Grand Bois; the said farm containing two arpents in front by thirty arpents in depth, joining in front the Queen's road, in rear Michel Bissette or representatives, on one side to the north Widow Jean Baptiste Lebeau, and on the other side to the south Jean Marie Lanier—with the undivided half in the house and other buildings thereon.

To be sold at the church door of the parish of St. Grégoire, on MONDAY, the FOURTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said Writ returnable the Twenty-fifth day of June next.

Sheriff's Office, St. John's, 1st February, 1869. **CHS. NOLIN,** Deputy Sheriff. 216 v

## FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure.—District d'Iberville.*

St. Jean, à savoir : } **R**ALPH MOORE, écuyer, de la  
No. 35 } paroisse de St. Bernard de  
Lacolle, dans le district d'Iberville, cultivateur, Dem-  
demandeur ; vs MOISE HAILLE, de la paroisse de St.  
Bernard de Lacolle, dans le district d'Iberville, culti-  
vateur, Défendeur :

Un morceau de terre, étant la moitié sud du lot  
numéro quatorze, situé dans la sixième concession de la  
seigneurie de Lacolle, sur le Domaine, en la paroisse  
de St. Bernard de Lacolle, comté de St. Jean, dans le  
district d'Iberville, étant de deux arpents de front sur  
vingt-huit arpents de profondeur, borné en front à l'est  
par les terres de la cinquième concession, en arrière à  
l'ouest par les terres de la septième concession, d'un  
côté au sud par le lot numéro treize appartenant à  
Joseph Laroche ou ses représentants, et de l'autre côté  
au nord par la moitié nord du dit lot numéro quatorze,  
appartenant aux représentants de feu Hilaire Gamache,  
avec une maison et une grange dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de  
la paroisse de St. Bernard de Lacolle, JEUDI, le  
DIXIÈME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de  
l'avant midi.

Le dit Bref rapportable le vingt-sixième jour de Juin  
prochain.

J. F. M. DESRIVIÈRES,

Bureau du Shérif,  
St. Jean, le 29 janvier 1869.Shérif.  
213 v

## FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure.—District d'Iberville.*

St. Jean, à savoir : } **J**AMES JEFFERY & CHARLES  
No. 63 } JEFFERY, tous deux de la  
cité et du district de Montréal, marchands et associés,  
faisant affaires ensemble comme tels, en la cité de  
Montréal sus-dite, sous les nom et raison de Jeffery  
Bro. & Co, Demandeurs ; vs. JOHN McCAMBRIDGE,  
de la paroisse de St. Athanase, dans le district d'Iber-  
ville, cultivateur, Défendeur.

Une terre située au côté est du chemin de la grande  
ligne, en la paroisse de St. Athanase, dans les comté  
et district d'Iberville, de la contenance de deux arpents  
de front sur vingt-huit arpents de profondeur ; bornée  
en front par le chemin de la grande ligne, en profon-  
deur par Pierre Denicour, d'un côté au nord par Robert  
McCambridge et d'autre côté au sud par Augustin  
Baril,—avec deux maisons, une grange et autres bâti-  
sses dessus construites.

Pour être vendue, à la porte de l'église de la paroisse  
de St. Athanase, LUNDI, le VINGT-DEUXIÈME jour  
de JUIN prochain, à ONZE heures et DEMIE de l'a-  
vant-midi. Le dit Bref rapportable le vingt-cinquième  
jour de juin prochain.

J. F. M. DESRIVIÈRES,

Bureau du Shérif.  
St. Jean, le 5 février 1869,Shérif.  
239 v

## Ventes par le Shérif.—Joliette.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les  
TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont  
été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs  
tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes  
ayant à exercer à cet égard des réclamations que le  
Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son  
certificat, en vertu de l'article 700 du Code de Procé-  
dure Civile du Bas-Canada, sont par le présent ré-  
quises de les faire connaître suivant la loi. Toutes  
oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de  
charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans  
les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées  
au bureau du soussigné avant les quinze jours qui  
précéderont immédiatement le jour de la vente : les  
oppositions afin de conserver peuvent être déposées en  
aucun temps dans les six jours après le rapport du  
Bref.

## FIERI FACIAS.

*Cour de Circuit.—Comté de l'Assomption.*

L'Assomption, à savoir : } **L'**HONORABLE P I E R R E  
No. 265. } **U**RGEL ARCHAMBAULT,  
marchand, du village de l'Assomption, dans le comté de l'As-  
somption, dans le district de Joliette, Demandeur, contre

## FIERI FACIAS.

*Superior Court.—District of Iberville.*

St. John's to wit : } **R**ALPH MOORE, esquire, of  
No. 35. } the parish of St. Bernard de  
Lacolle, in the district of Iberville, farmer, Plaintiff,  
vs, MOISE HAILLE, of the parish of St. Bernard de La-  
colle, in the district of Iberville, farmer, Defendant :

A parcel of land, being the south half of lot number  
fourteen, situate in the sixth concession of the seignory  
of Lacolle, on the Domaine, in the parish of St. Ber-  
nard de Lacolle, county of St. John's, in the district  
of Iberville, being two arpents in front by twenty-  
eight arpents in depth, bounded in front to the east by  
the lands of the fifth concession, in rear to the west  
by the lands of the seventh concession, on one side  
to the south by the lot number thirteen belonging to  
Joseph Laroche or representatives, and on the other  
side to the north by the north half of the said lot num-  
ber fourteen, belonging to the representatives of the  
late Hilaire Gamache—with a house and barn thereon  
erected.

To be sold at the parochial church door of the  
parish of St. Bernard de Lacolle, THURSDAY, the  
TENTH day of June next, at ELEVEN of the clock in  
the forenoon. The said Writ returnable the Twenty-  
sixth day of June next.

J. F. M. DESRIVIÈRES,

Sheriff's Office,  
St. John's, the 29th Jan. 1869.Sheriff.  
214 v

## FIERI FACIAS.

*Superior Court.—District of Iberville.*

St. Johns, to wit : } **J**AMES JEFFERY and  
No. 63. } **C**HARLES JEFFERY, both  
of the city and district of Montreal, merchants and co-  
partners carrying on business together as such at the  
city of Montreal aforesaid, under the name, firm and  
style of Jeffery Bro., & Co., Plaintiffs.

vs.

JOHN McCAMBRIDGE, of the parish of St. Atha-  
nase, in the district of Iberville, yeoman, Defendant.

A farm situate on the east side of the grand line  
road in the parish of St. Athanase, in the county and  
district of Iberville containing two arpents in front,  
by twenty-eight arpents in depth ; bounded in front by  
the grand line road, in depth by Pierre Denicour, on  
one side to the north by Robert McCambridge, and on  
the other side to the south by Augustin Baril,—  
with two houses, one barn and other buildings thereon  
erected.

To be sold at the church door of the parish of St.  
Athanase, on MONDAY the TWENTY SECOND day of  
JUNE next, at HALF-PAST ELEVEN of the clock in  
the forenoon. Said Writ returnable the Twenty-fifth  
day of June next.

J. F. M. DESRIVIÈRES,

Sheriff's Office,  
St. John, 5th February 1869.Sheriff.  
240 v

## Sheriff's Sales.—Joliette.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given, that the under-  
mentioned LANDS and TENEMENTS have been  
seized, and will be sold at the respective times and  
places mentioned below. All persons having claims  
on the same, which the Registrar is not bound to in-  
clude in his certificate, under article 700 of the Code  
of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby re-  
quired to make them known according to law ; all  
oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de  
charge*, or other oppositions to the sale, except in cases  
of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the  
undersigned, at his office, previous to the fifteen days  
next preceding the day of sale ; oppositions *afin de  
conserver* may be filed at any time within six days next  
after the return of the Writ.

## FIERI FACIAS.

*Circuit Court.—County of L'Assomption.*

L'Assomption, to wit : } **L'**HONORABLE P I E R R E  
No. 265. } **U**RGEL ARCHAMBAULT,  
Merchant, of the Village of L'Assomption, in the County  
L'Assomption, in the District of Joliette, Plaintiff ; against

JOHN HORAN, Ecuyer, Notaire, ci-devant du township de Rawdon, dans le comté de Montcalm, dans le district de Joliette, et maintenant de la cité et du district de Montréal, Défendeur.

Une terre située dans le township de Rawdon, dans le comté de Montcalm, savoir : La moitié sud-ouest du lot numéro neuf, sur le huitième rang des lots de terre du dit township de Rawdon, de la contenance de cent acres avec une maison, et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Montcalm, paroisse de Ste. Julienne, dit district, Mardi le VINGT-CINQUIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de Mai prochain.

Chs. B. H. LEPROHON,  
Député-Shérif.

Bureau du Shérif.  
Joliette, 20 janvier 1869.

101 v

JOHN HORAN, Esquire, Notary, heretofore of the Township of Rawdon, in the County of Montcalm, in the District of Joliette, now of the City and District of Montreal, Defendant, to wit :

A piece of land, situate in the Township of Rawdon, in the County of Montcalm, to wit : the south-west half of lot Number Nine in the eighth range of the lots of land of the said township of Rawdon, containing one hundred acres—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold at the Registry Office for the County of Montcalm, parish of Ste. Julienne, in the said District, on TUESDAY the TWENTY-FIFTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable the twenty-sixth of June next.

CHS. B. H. LEPROHON,  
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,  
Joliette, 20th January, 1869.

102 v

## Ventes par le Shérif.—Montréal.

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

### FIERI FACIAS.

Du District de Montréal.

Montréal, à savoir : } JAMES JEFFERY et CHAR-  
No. 619. } LES JEFFERY, tous deux  
de la cité de Montréal, marchands-associés, faisant  
affaires ensemble dans la cité de Montréal susdite,  
sous les nom et raison de Jeffery Bros. and Co.,  
Demandeurs ; contre MÉDERIC LANCTOT, de la cité  
et du dit district de Montréal, écuyer, avocat, et  
HYPOLITE LANCTOT de la paroisse de Laprairie  
de la Magdeleine, dans le dit district, écuyer, notaire  
public, Défendeurs :

Comme appartenant à Hypolite Lanctot un des  
Défendeurs susnommés.

1. Un emplacement de forme irrégulière, sis et  
situé dans le village de Laprairie, et connu sous le  
numéro quatre-vingt-seize (96) sur le livre de plans et  
d'état officiel du dit village, contenant cent vingt  
pieds de front, sur cent dix pieds de profondeur, sur  
la ligne nord-est, à l'extrémité de la dite profondeur  
en courant soixante pieds vers le sud-ouest ; de là,  
trente-cinq pieds vers le nord-ouest ; de là, cinquante-  
trois pieds vers le sud-ouest ; de là, vingt-cinq pieds  
vers l'ouest, de là, six pieds vers le sud-ouest, de là,  
quarante-cinq pieds vers le sud et vers la descente au  
niveau de la rue St. Ignace, formant dix mille sept  
cent quatre-vingt-douze pieds en superficie, borné en  
front à la rue St. Ignace, en profondeur aux numéros  
quatre-vingt-neuf et quatre-vingt-dix (89 et 90) ci-après  
désignés, d'un côté aux numéros quatre-vingt-quinze  
et quatre-vingt-dix (95 et 90) de l'autre côté au  
numéro quatre-vingt-dix-sept (97) étant la propriété  
de J. B. E. Dupré, écuyer ; ensemble une maison en  
briques à deux étages, bureau, étable et hangar des-  
sus élevés.

Une moitié indivise dans le lot de terre suivant, à  
savoir :

2. Un emplacement sis et situé au même lieu  
désigné sous le numéro quatre-vingt-neuf (89) sur le  
livre de plans et sur l'état officiel susdits, contenant  
soixante-et-douze pieds de front, et soixante-dix-sept  
pieds en arrière, soixante-et-quinze d'un côté, et  
quarante-huit pieds de l'autre côté, formant quatre  
mille cinq cent quatre-vingt-un pieds et demi en  
superficie ; borné en front à la rue Ste. Marie, en  
profondeur au numéro quatre-vingt-seize et quatre-  
vingt-dix-sept ci-dessus désignés, d'un côté au numéro  
quatre-vingt-huit, de l'autre côté au numéro quatre-

## Sheriff's Sales.—Montreal.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given, that the under-  
mentioned LANDS and TENEMENTS have been  
seized and will be sold at the respective times and  
places mentioned below. All persons having claims  
on the same which the Registrar is not bound to  
include in his certificate under article 700 of the Code  
of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby requir-  
ed to make them known according to law ; all oppo-  
sitions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, or *afin de*  
*charge*, or other oppositions to the sale, except in  
cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed  
with the undersigned, at his office, previous to the  
fifteen days next preceding the day of the sale ; opposi-  
tions *afin de conserver*, may be filed at any time within  
six days next after the return of the Writ.

### FIERI FACIAS.

From the District of Montreal.

Montréal to wit : } JAMES JEFFERY and CHAR-  
No. 619. } LES JEFFERY, both of the  
city of Montreal, merchants and co-partners, trading  
together as such at the city of Montreal aforesaid,  
under the style and firm of Jeffery, Bros. & Co.  
Plaintiffs ; against MÉDERIC LANCTOT, of the said  
city and district of Montreal, esquire, advocate, and  
HYPOLITE LANCTOT, of the parish of Laprairie de  
la Magdeleine, in the said district, esquire, notary  
public, Defendants :

As belonging to Hypolite Lanctot, one of the above  
named Defendants.

1. An emplacement of an irregular figure, situate in  
the village of Laprairie, and known under the number  
ninety-six (96) on the book of plans and official state-  
ment of said village, containing one hundred and  
twenty feet in front, one hundred and ten feet in  
depth, on the north-east line, at the end of which depth  
it runs sixty feet towards the south-west, from thence  
thirty five feet towards the north-west, from thence  
fifty three feet towards the south-west, from thence  
twenty-five feet towards the west, from thence six feet  
towards the south-west, from thence forty-five feet  
towards the south and falls on the level of St. Ignace  
street, forming ten thousand seven hundred and  
ninety two feet in superficies, bounded in front by  
St. Ignace street, in depth by numbers eighty-nine  
and ninety (89 and 90) hereafter described, on one  
side by numbers ninety-five and ninety (95 and 90) on  
the other side by number ninety-seven (97) the prop-  
erty of J. B. E. Dupré, esquire, with a two storey brick  
house, office, stable and shed thereon erected.

One undivided half in the following lot of land, to  
wit :

2. An emplacement situate at the same place known  
under number eighty-nine (89) on the book of plans  
and official statements aforesaid, containing seventy-  
two feet in front, and seventy-seven feet in rear,  
seventy-five feet on one side and forty-eight feet on  
the other side, forming four thousand five hundred and  
eighty-one feet and a half in superficies, bounded in  
front by St. Mary street, in depth by number ninety-  
six and ninety-seven above described, on one side by  
number eighty-eight, on the other side by number

vingt-dix, avec une maison en brique à un étage et une boulangerie dessus érigées.

3. Un autre emplacement, au même lieu, connu sous le numéro quatre-vingt-dix du dit plan, contenant quarante-neuf pieds de front, sur soixante-dix-sept pieds d'un côté, et soixante-cinq pieds de l'autre côté, formant trois mille quatre cent soixante-dix-neuf pieds en superficie, borné en front à la rue Ste. Marie, en arrière au dit lot numéro quatre-vingt-seize, d'un côté aux numéros quatre-vingt-dix-neuf et quatre-vingt-seize susdits, et de l'autre côté au numéro quatre-vingt-onze; ensemble un hangar en bois dessus érigé.

4. Un autre emplacement sis et situé au même lieu, connu et désigné sous le numéro quarante-trois (43) sur le même plan officiel, contenant soixante-douze pieds de front, sur quatre-vingt-dix-neuf pieds d'un côté, et quatre-vingt-treize pieds de l'autre côté, formant six mille neuf cent douze pieds en superficie, borné en front à la rue Ste. Clothilde, en profondeur à la ligne est limitrophe du village, d'un côté au numéro quarante-deux, et de l'autre côté, au numéro quarante-quatre; ensemble une maison en bois, à un étage et étable dessus érigées.

Pour être vendus, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Laprairie, le DIXIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant midi. Le dit Bref rapportable le premier jour de Septembre prochain.

T. BOUTHILLIER, Shérif.

Bureau du Shérif,  
Montréal, 30 mars 1869.

529

FIERI FACIAS.

De la Cour de Circuit pour le district de Montréal.

Montréal, à savoir: } EUGÈNE COTÉ, marchand,  
No. 3872. } ci-devant de Ste. Anne du  
bout de l'Isle, et maintenant de South Durham, dans  
le district d'Arthabaska, Demandeur; contre FRAN-  
ÇOIS MELOCHE, tanneur, de Ste. Anne, district de  
Montréal, Défendeur:

Un lopin de terre sis et situé en la paroisse de Ste. Anne du bout l'Isle, dans le district de Montréal, de la contenance d'environ deux arpents en superficie, borné en front par la rivière Ottawa, d'un côté au nord par la propriété d'Octave Pilon, de l'autre côté au sud par la propriété de Léon Legault, en arrière par ce dernier—avec une maison en bois, une tannerie sous la maison avec ses agrès, une remise et une écurie en bois.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Ste. Anne du bout l'Isle, le DIXIÈME jour d'AOUT prochain à DIX heures de l'avant-midi. Le dit Bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

T. BOUTHILLIER,

Shérif.  
533

Bureau du Shérif,  
Montréal, 30 mars 1869.

FIERI FACIAS.

De la Cour de Circuit pour le district de Montréal.

Montréal, à savoir: } JAMES McDONALD, ci-  
No. 31 } devant de la paroisse de  
Laprairie, dans le district de Montréal, maintenant de  
la ville de St. Jean, dans le district d'Iberville, écuyer,  
Demandeur; contre les biens d'ARCHANGE ROUIL-  
LÉ, veuve de feu Narcisse Giroux, cultivateur, décédé,  
en son vivant de la paroisse de St. Philippe, dans le  
district de Montréal, tant en son nom comme commune  
en biens avec son dit mari qu'en sa qualité de tutrice  
dûment élue aux enfants mineurs issus de son mariage  
avec son dit mari, Défenderesse.

Cette partie ou étendue de terre, sis et situé à la côte St. Claude, dans la paroisse de St. Philippe, mesurant en front deux arpents neuf perches et neuf pieds, sur vingt arpents et quatre perches d'un côté, vingt arpents de l'autre côté de profondeur, contenant cinquante-neuf arpents et cinquante-neuf perches en superficie, y compris le chemin public qui traverse le dit lot, borné le dit lot en front par le ruisseau St. Claude, en arrière au lot numéro sept, étant la propriété de Jean Baptiste Deslisses, d'un côté au numéro trente-deux, étant la propriété de Jean Baptiste Longtin, et de l'autre côté au numéro trente-six, appartenant à Vital Robert, et désigné sous le numéro trente-cinq dans le livre de référence et sur le plan de la division d'enregistrement dans laquelle la

ninety, with a one story brick store and bakery thereon erected.

3. Another emplacement at the same place, known under the number ninety of said plan, containing forty-nine feet in front by seventy-seven feet on one side, and sixty-five feet on the other side, forming three thousand four hundred and seventy-nine feet in superficies, bounded in front by St. Mary street, in rear by said lot number ninety-six, on one side by numbers eighty-nine and ninety-six aforesaid, and on the other side by number ninety-one; with a wooden shed thereon erected.

4. Another emplacement situate at the same place, known under the number forty-three (43), on the same official plan, containing seventy-two feet in front, by ninety-nine feet on one side and ninety-three feet on the other side, forming six thousand nine hundred and twelve feet in superficies, bounded in front by Ste. Clothilde street, in depth by the east limitary line of the village, on one side by number forty-two, and on the other side by number forty-four, with a one storey wooden house and stable thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Laprairie, on the TENTH day of AUGUST next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon; the said Writ returnable on the first day of September next.

T. BOUTHILLIER, Sheriff.

Sheriff's Office,

Montreal, 30th March, 1869.

530.

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court for the district of Montreal.

Montreal, to wit: } EUGÈNE COTÉ, merchant,  
No. 3872. } heretofore of Ste. Anne du  
Bout de l'Isle, and now of South Durham, in  
the district of Arthabaska, Plaintiff; against FRANÇOIS  
MELOCHE, tanner, of Ste. Anne, district of Montreal,  
Defendant:

A parcel of land, situate and being in the parish of Ste. Anne du Bout de l'Isle; in the district of Montreal, containing about two arpents in superficies; bounded in front by the Ottawa river, on one side to the north by the property of Octave Pilon, on the other side to the south by the property of Pierre Legault, in rear by the latter—together with a wooden house and its dependencies, a shed and a wooden stable.

To be sold, at the door of the parish church of Ste. Anne du Bout de l'Isle, the TENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the First day of September next.

T. BOUTHILLIER, Sheriff.

Sheriff's Office,

Montreal, 30th March, 1869.

534

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court for the district of Montreal.

Montreal, to wit: } JAMES McDONALD, heretofore  
No. 31. } of the parish of Laprairie, in  
the district of Montreal, but now of the town of St. Johns, in the district of Iberville, esquire, Plaintiff; against ARCHANGE ROUILLE, widow of the late Narcisse Giroux, yeoman, deceased, in his lifetime of the parish of St. Philippe, in the district of Montreal, as well in her own name as having been commune en biens with her said late husband, as in her quality of tutrix duly named to the minor children issue of her marriage with her said late husband, Defendant:

That certain piece or parcel of land situate and being at côte St. Claude, in the parish of St. Philippe, measuring in front two arpents nine perches and nine feet, by twenty arpents and four perches on one side, twenty arpents, on the other side in depth, containing fifty-nine arpents and fifty-nine perches in superficies including the public road, which crosses said lot, bounded said lot in front by the ruisseau St. Claude, in rear by lot number seven, property of Jean Baptiste Deslisses, on one side by number thirty-two, property of Jean Baptiste Longtin, and on the other side by number thirty-six belonging to Vital Robert and under the number thirty-five in the book of reference, and on the plan of the registration

dite terre est située; ensemble une maison en bois à un étage, laiterie, et un hangar à grains, dessus érigés.

Pour être vendus, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de St. Philippe, le DIXIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit Bref rapportable le vingt-cinquième jour d'août prochain.

T. BOUTHILLIER.

Bureau du Shérif,  
Montréal, 30 mars 1869.

Sherif.  
535

**FIERI FACIAS.**

*Du district de Montréal.*

Montréal, à savoir: } **G**EOERGE-HENRY FROTH-  
No. 734. } **I**NGHAM, de la cité et du  
district de Montréal, en sa qualité de seul exécuteur  
survivant du testament de feu l'honorable SAMUEL  
GALE, décédé, en son vivant de la dite cité de  
Montréal, autrefois un des juges de la Cour du Banc  
de la Reine pour le district de Montréal. Demandeur  
ès-qualité; contre JOHN SCOTT, de la cité et du  
district de Montréal, maître boucher, Défendeur.

Premièrement.—Un lot de terre ou emplacement sis et situé dans le quartier St. Antoine, dans la cité de Montréal, contenant trente-cinq pieds de largeur en front, sur cent trente-six pieds de profondeur, borné en front à la rue St. Joseph, d'un côté à la propriété de André Lapierre ou représentants; de l'autre côté partie à la propriété de François St. Germain ou représentants, et partie au lot ci-après désigné, avec une maison en bois à deux étages, divisée en deux logements, une étable et autres bâtisses dessus érigées.

Secondement.—Un autre lot de terre joignant le lot ci-dessus décrit, de forme irrégulière, contenant trente-quatre pieds de largeur sur dix-neuf pieds de longueur dans la ligne du côté sud-ouest, et trente-neuf pieds de longueur dans la ligne du côté nord-est; borné d'un côté au nord-est à la propriété du dit François St. Germain ou représentants, au sud-est, au lot de terre et aux dépendances ci-dessus décrits, au nord-est, à la propriété de François Chalut ou représentants, et au nord-ouest, à la propriété de Jérôme Pilon ou représentants, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise, avec hangars en bois dessus érigés, avec le droit de passage tant à pied qu'en voiture pour toujours, à perpétuité, dans le passage mitoyen, du côté nord-est des lots de terre ci-dessus désignés, avec le dit François St. Germain ou ses représentants, pour s'en servir comme un moyen de communication de la rue St. Joseph, à leurs propriétés respectives.

Pour être vendus, à mon bureau, dans la cité de Montréal le DIXIEME jour d'AOUT prochain à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit Bref rapportable le premier jour de septembre prochain

T. BOUTHILLIER,

Bureau du Shérif,  
Montréal, 30 mars 1869.

Sherif.  
539

**FIERI FACIAS.**

*De la Cour de Circuit pour le District de Montréal.*

Montréal, à savoir: } **D**AVID TORRANCE,  
No. 116. } **T**HOMAS CRAMP ET  
JOHN TORRANCE, junior, tous de la cité de Montréal, marchands associés, faisant affaires ensemble sous les nom et raison de D. Torrance et Compagnie, Demandeurs; contre JAMES ROACH, de la cité de Montréal, commerçant, Défendeur.

Ces certains lots divisés en emplacements, sis et situés à la Pointe St. Charles dans la cité de Montréal, connus comme étant les lots Nos. 43 et 44, sur un certain plan fait par Messieurs Plunkett et Brady, et déposé comme record dans le bureau de T. Doucet, notaire public, à Montréal, le deuxième jour de juillet, dix-huit-cent-soixante-et-trois, les dits lots, contenant ensemble cinquante pieds de front sur cent pieds de profondeur, le tout mesure anglaise, plus ou moins, borné en front à la rue qui conduit au dépôt du chemin de fer du Grand Tronc, en arrière à un passage de seize pieds de longueur, en commun adjacents aux dits lots, d'un côté au nord-est, au lot numéro quarante-cinq sur le dit plan, et de l'autre côté à un morceau de terre vacant, appartenant à Messieurs Peto Brassey et

division within which said land is situate—with a one storey wooden house, milk house and granry thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of St. Philippe, on the TENTH day of AUGUST next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon.

The said Writ returnable on the Twenty-fifth day of August next.

T. BOUTHILLIER, Sheriff.

Sheriff's Office,  
Montreal, 30th March, 1869.

536

**FIERI FACIAS.**

*From the District of Montreal.*

Montreal, to wit: } **G**EOERGE HENRY FROTHING-  
No. 734. } **I**NGHAM, of the city and district  
of Montreal, in his capacity of sole surviving executor  
of the last will and testament of the late Honorable  
SAMUEL GALE, deceased in his life time, of the said  
city of Montreal, formerly one of the Judges of the  
then Court of Queen's Bench, for the district of Mon-  
treal, Plaintiffs ès qualité; against JOHN SCOTT, of  
the city and district of Montreal, master butcher,  
Defendant.

First. A lot of land or emplacement, situate and being in the (*Quartier St. Antoine*) city of Montreal, containing thirty-five feet in breadth in front, by one hundred and thirty-six feet in depth, bounded in front by Saint Joseph street, on one side by the property of André Lapierre or representatives, on the other side partly by the property of Francis St. Germain or representatives, and partly by the lot of land hereinafter described; with a two storey wooden house, divided into two tenements, a stable and other buildings thereon erected.

Secondly. Another lot of land adjoining the lot above described of an irregular figure, containing thirty-four feet in width by nineteen feet in length, in the south west side line, and thirty-nine feet in length in the north-east line; bounded on one side to the north-east by the property of the said Francis St. Germain or representatives, on the south-east by the lot of land and premises above described, on the north-east by the property of Francois Chalut or representatives, and on the north-west by the property of Jérôme Pilon or representatives, the whole more or less, without warranty as to measurement; with wooden sheds thereon erected; with the right of passage either on foot or with any kind of vehicle for ever, à perpétuité in the passage mitoyen, on the north-east side of the lots of land above described, with the said Francis St. Germain or his representatives, to be used as a means of communication, from St. Joseph street to their respective properties.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TENTH day of AUGUST next, at the hour of ELEVEN of the clock, in the forenoon, the said writ returnable on the first day of September next.

T. BOUTHILLIER, Sheriff.

Sheriff's office,

Montreal, 30th March, 1869.

540.

**FIERI FACIAS.**

*From the Circuit Court for the District of Montreal.*

Montreal, to wit: } **D**AVID TORRANCE, THOMAS  
No. 116. } **C**RAMP and JOHN TOR-  
RANCE, the younger, all of the city of Montreal,  
merchants and copartners, trading together there under  
the firm of D. Torrance and company, Plaintiffs;  
against JAMES ROACH, of the city of Montreal  
trader, Defendant.

Those certain building lots situate at Point St. Charles in the city of Montreal, known as lots Nos. 43 and 44, on a certain plan made by Messrs. Plunkett and Brady and deposited of record in the office of T. Doucet, notary public, at Montreal, on the second day of July, eighteen hundred and sixty-three, said building lots containing together fifty feet in front by one hundred feet in depth, the whole english measure, and more or less; bounded in front by a street leading to the Grand Trunk Railway depot, in rear by a lane sixteen feet wide, common to said lots and adjoining lots, on one side to the north-east by lot number forty-five, on said plan, and on the other side by a vacant piece of land belonging to Messrs. Peto Brassey and Betts or their representatives,

Petits ou leurs représentants, tel que vu non numéroté sur le dit plan, ensemble deux maisons en briques à deux étages et autres bâtimens dessus érigées.

Pour être vendus, à mon bureau en la cité de Montréal, le DIXIÈME jour D'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit Bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

T. BOUTHILLIER,

Bureau du Shérif,  
Montréal, 30 mars 1869.

Sherif,  
537

#### FIERI FACIAS.

*De la Cour de Circuit pour le comté de Soulanges.*

Montréal, à savoir: } DAME MARIE ZOË LE-  
No. 971. } MAIRE ST. GERMAIN, de  
la paroisse de St. Ignace du Côteau du Lac, dans le  
comté de Soulanges, ci-devant marchande publique,  
tant en son nom que comme légataire universelle en  
usufruit des biens de Godfroy Beaudet, en son vivant  
commerçant du même lieu, en vertu de son testament;  
la dite Dame Marie-Zoe Lemaire St. Germain, ayant  
fait commerce dans la dite paroisse de St. Polycarpe,  
dans le dit comté de Soulanges, où le dit feu Godfroy  
Beaudet, en son vivant, commerçait, Demanderesse;  
contre PIERRE GIROUX, forgeron, de la paroisse de  
St. Polycarpe, dans le dit comté de Soulanges, Défendeur.

Premièrement.—Un emplacement sis et situé en la seigneurie de la Nouvelle Longueuil, au nord-est de la rivière à Delisle, dans la paroisse St. Polycarpe, dans le comté de Soulanges, susdit district, et faisant partie de la terre désignée numero cinquante-sept, de la contenance de soixante-et-sept pieds et demi de front, sur cent trente-cinq pieds de profondeur, à prendre en haut du chemin de la Reine, tenant pardevant au bord nord du chemin de la Reine, en arrière et au côté nord-ouest au Révérend Messire Fabien Cholette, et au côté sud-est au Docteur William Duckett—avec une maison, une boutique, une grange, et une remise, le tout en bois.

Deuxièmement.—Le terrain vis-à-vis le susdit emplacement de même front et sur la profondeur qu'il y a du chemin de la Reine à gagner le bord de la dite rivière à Delisle, joignant d'un côté, au susdit Révérend Messire Fabien Cholette et d'autre côté au susdit Docteur William Duckett—avec un four en brique dessus construit.

Le susdit emplacement et terrain sont chargés d'une rente constituée et annuelle au Révérend Messire Fabien Cholette d'une somme de trente-neuf livres anciens cours.

Pour être vendus, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de St. Polycarpe, le DIXIÈME jour D'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit Bref rapportable le trente-et-unième jour d'aout prochain.

T. BOUTHILLIER,

Bureau du shérif,  
Montréal, 30 mars 1869.

Sherif,  
531

#### ALIAS FIERI FACIAS.

*Du District de Montréal.*

Montréal à savoir: } DAME HARRIET SAWTELL de la  
No. 125. } cité et du district de Montréal,  
veuve de feu JAMES DICKSON écuyer, en son vivant de la  
ville des Trois-Rivières, marchand, Demandresse, contre  
GEORGE W. KOESTER, ALEXANDER J. KOESTER et  
ROBERT KOESTER, tous de la cité et du district de  
Montréal, commerçants, Défendeurs.

Ce certain lot de terre situé du côté nord-ouest de la rue St. Antoine, dans la cité de Montréal, contenant environ trente-deux pieds, onze pouces de front, sur environ quatre-vingt-dix pieds de profondeur, aussi plus ou moins, mesure anglaise; borné en front, à la rue St. Antoine susdite, en profondeur, vers le côté sud-ouest, par les représentants de feu Joseph A. T. Koester, et de l'autre côté nord-est par James Brennan, représentant feu Révérend James Somerville, ainsi qu'il est maintenant enclos, ensemble une maison en bois à deux étages, hangar et étable dessus construits.

Pour être vendu à mon bureau dans la cité de Montréal, le VINGT-SIXIÈME jour de MAI prochain, à midi. Le dit Bref rapportable le vingt-cinquième jour de Juin prochain.

T. BOUTHILLIER, Shérif.

Bureau du Shérif,  
Montréal 20 Janvier 1869.

89 v

shewn but not numbered on said plan with two two storey brick houses and outbuildings thereon erected.

To be sold, at my office in the city of Montreal on the TENTH day of AUGUST next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon; the said Writ returnable on the first day of September next.

T. BOUTHILLIER, Sheriff,

Sheriff's Office,  
Montreal, 30th March, 1869.

538

#### FIERI FACIAS.

*From the Circuit Court for the County of Soulanges.*

Montreal, to wit: } DAME MARIE ZOE LEMAIRE  
No. 971. } ST. GERMAIN, of the parish  
of St. Ignace du Côteau du Lac, county of Soulanges,  
heretofore public trader, as well in her own name as  
universal usufructuary legatee, of the late Godfroy  
Beaudet, in his lifetime trader of the same place, in  
virtue of his last will and testament, the said Dame  
Marie Zoë Lemaire St. Germain, having made the  
trade in the said parish of St. Polycarpe, said county  
of Soulanges, where the said Godfroy Beaudet, in his  
lifetime was trading, Plaintiff; against PIERRE  
GIROUX, blacksmith, of the parish of St. Polycarpe,  
in the said county of Soulanges, Defendant:

1. An emplacement situate and being in the seigniory of Nouvelle Longueuil, to the north-east of the Delisle river, in the parish of St. Polycarpe, in the county of Soulanges, district aforesaid, and forming part of the land designated as number fifty-seven, containing sixty-seven feet and a half in front by one hundred and thirty-five feet in depth, to be taken off above the Queen's highway; joining in front to the north side of the Queen's highway, in rear and to the north-west side by the Reverend Messire Fabien Cholette, and to the south-east side by Doctor William Duckett—with a house, shop, barn and shed, all being built of wood.

2. The land facing the above emplacement, of the same frontage, and of the depth to be found from the Queen's highway as far as the bank of the said Delisle river, joining on one side to the above mentioned Reverend Messire Fabien Cholette, and on the other to the above Doctor William Duckett—with a brick oven thereon erected.

The above emplacement and land being charged with a constituted and annual rent to the Reverend Messire Fabien Cholette, of a sum of thirty-nine pounds, ancient currency.

To be sold, at the church door of the parish of St. Polycarpe, on the TENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the Thirty-first day of August next.

T. BOUTHILLIER, Sheriff,

Sheriff's Office,  
Montreal, 30th March, 1869.

532

#### ALIAS FIERI FACIAS.

*From the District of Montreal.*

Montreal to wit: } DAME HARRIET SAWTELL, of the  
No. 125. } city and district of Montreal  
Widow of the late JAMES DICKSON, Esquire, deceased, in his  
life time of the Town of Three Rivers, Merchant, Plaintiff,  
against GEORGE W. KOESTER, ALEXANDER J. KOESTER  
and ROBERT J. KOESTER, all of the city and district  
of Montreal, Traders, Defendants.

That certain lot of ground situate on the north west side of St. Antoine street, in the city of Montreal, containing about thirty-two feet eleven inches in front by a depth of about ninety feet, be the same more or less english measure, bounded in front by St. Antoine street aforesaid, in rear to the south-west side by the representatives of the late Joseph A. T. Koester, and on the other side to the north-east by James Brennan representing the Reverend James Somerville, as the same is now enclosed—with a two story wooden house, shed and stable thereon erected.

To be sold at my office in the city of Montreal, the TWENTY-SIXTH day of MAY next, at the hour of TWELVE of the clock noon. The said Writ returnable on the TWENTY-FIFTH of JUNE next.

T. BOUTHILLIER, Sheriff.

Sheriff's Office,  
Montreal, 20th January 1869.

90 v

## FIERI FACIAS.

*De la Cour de Circuit pour le District de Montréal.*  
Montréal, à savoir : } JOSEPH-ALFRED MOUSSEAU, de la cité et du district de Montréal, écuyer, avocat, Demandeur; contre DAVID LUSSIER, de la paroisse de Montréal, dans le district de Montréal, un des employés du chemin de fer Grand Tronc du Canada, Défendeur :

1. Une terre située en la paroisse de Laprairie de la Magdeleine, de la contenance de deux arpents et une perche de largeur sur trente arpents et deux perches de profondeur, bornée en front par la Commune de Laprairie, en profondeur par Julien Lussier ou représentants, d'un côté par le dit Julien Lussier et Louis Bourdeau ou représentants, et le l'autre côté par Joseph Normandin et le dit Louis Bourdeau, la dite terre connue sous le numéro cinq cent vingt-cinq (525) au plan et au livre de renvoi officiel de la paroisse de Laprairie de la Magdeleine, faits pour les fins d'enregistrement en conformité des dispositions du chap. 37 des Statuts Refondus du Bas-Canada : avec une maison, une grange, étables et autres bâtisses dessus érigées.

2. Une autre terre située au même lieu, de figure irrégulière et contenant soixante-et-onze arpents en superficie; bornée en un bout par le numéro cinq cent (500) dans la côte St. François de Borgia, à l'autre bout par le ruisseau St. Claude et la Commune de Laprairie, d'un côté par le terrain de l'ancien chemin de fer de St. Jean à Laprairie, et par le numéro cinq cent vingt-neuf (529) et de l'autre côté par le numéro cinq cent trente-et-un (531), connue la dite terre sous le numéro cinq cent trente (530) au plan et au livre de renvoi ci-dessus mentionné; avec maisons et autres dépendances.

3. Un lopin de terre situé dans la seconde concession de Fort à Rabie, contenant six perches de front sur dix-neuf arpents et huit perches de profondeur, borné en front par le numéro trois cent soixante-et-cinq (365), en profondeur, par les terres de St. François de Borgia, d'un côté par le numéro quatre cent-cinquante (450), et d'autre côté par le numéro quatre cent-cinquante-deux (452), et connu le dit lopin de terre sous le numéro quatre cent-cinquante-et-un (451) au même plan et livre de renvoi ci-dessus mentionné.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Laprairie, le HUITIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi; le dit Bref rapportable le dix-septième jour de Juin prochain.

T. BOUTHILLIER,

Bureau du Shérif.  
Montréal, 3 Février 1869.Shérif.  
223 v

## Ventes par le Shérif.—Québec.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les **A**TERRES et **H**ÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

## FIERI FACIAS.

*Circuit de Québec.*

Québec, à savoir : } ANN BLAKE, de la cité de Montréal, femme séparée de biens de l'honorable Thomas Cushing Aylwin, du même lieu, et par lui dûment autorisée pour l'effet des présentes, et le dit honorable Thomas Cushing Aylwin; contre PATRICK RUSSELL, de la paroisse de St. Raymond, dans le comté de Portneuf, cultivateur, à savoir :

## FIERI FACIAS.

*From the Circuit Court for the District of Montreal.*  
Montreal, to wit : } JOSEPH-ALFRED MOUSSEAU, of the city and district of Montreal, esquire, advocate, Plaintiff; against DAVID LUSSIER, of the parish of Montreal, in the district of Montreal, one of the employees of the Grand Trunk Railway Company of Canada, Defendant.

1. A piece of land situate in the parish of Laprairie de la Magdeleine, of two arpents in front and a perch in width, by thirty arpents and two perches in depth; bounded in front by the common of Laprairie, in depth by Julien Lussier or representatives, on one side by the said Julien Lussier and Louis Bourdeau or representatives, and on the other side by Joseph Normandin and the said Louis Bourdeau; the said piece of land being known as number five hundred and twenty five (525), on the plan and in the official book of reference for the parish of Laprairie de la Magdeleine, made for registry purposes, according to the dispositions of chapter 37 of the Consolidated Statutes for Lower Canada—with a house, barn, stables and other buildings thereon erected.

2. Another piece of land, situate in the same place, of an irregular figure, containing seventy-one arpents in superficies, bounded at one extremity by number five hundred (500), in the côte St. François de Borgia, at the other extremity by the *Ruisseau St. Claude* and the common of Laprairie, on one side by the ground of the old railroad from St. John's to Laprairie, and by number five hundred and twenty-nine (529), and on the other side by number five hundred and thirty-one (531); the said lot of land being known as number five hundred and thirty (530), on the plan and in the book of reference above mentioned,—with a house and other dependencies.

3. A parcel of land situate in the second concession of Fort à Rabie, containing six perches in front by nineteen arpents and eight perches in depth; bounded in front by number three hundred and sixty-five (365), in depth by the lands of St. François de Borgia, on one side by number four hundred and fifty (450), and on the other side by number four hundred and fifty two (452); said lot of land being known as number four hundred and fifty one (451), on the same plan and book of reference above mentioned.

To be sold, at the church door of the parish of Laprairie, on the EIGHTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable the Seventeenth day of June next.

T. BOUTHILLIER, Sheriff.

Sheriff Office,

Montreal, 3rd February, 1869.

224 v

## Sheriff's Sales—Quebec.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

## FIERI FACIAS.

*Quebec Circuit.*

Quebec, to wit : } ANN BLAKE, of the city of Montréal, wife separated as to property of the Honorable Thomas Cushing Aylwin, of the same place and by him duly authorized for the purpose of these presents, and the said Honorable Thomas Cushing Aylwin; against PATRICK RUSSELL, of the parish of St. Raymond, in the county of Portneuf, yeoman, to wit :

Une terre située en la moitié sud-ouest de la seigneurie de Bourg Louis, étant le lot numéro dix-huit de la première concession au sud de la rivière Ste. Anne, contenant trois arpents de front sur vingt-et-un arpents et cinq perches de profondeur, bornée pardevant à l'est par le rang ouest de M. Langlois, à l'ouest par John Smith, au sud par Alexander Woods, et au nord à madame veuve James Russell, avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendus, à la porte de l'église de la dite paroisse de St. Raymond, le DIXIÈME jour d'AOÛT prochain, à DIX heures du matin; le dit Bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

C. ALLEYN, Shérif.

Bureau du Shérif,  
Québec, 31 mars 1869.

525

**FIERI FACIAS**  
*Circuit de Québec.*

Québec, à savoir: } **J**EAN BAPTISTE BÉGIN, cultivateur, demeurant en la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, Pointe Lévis, contre ELOI BÉGIN, commerçant, demeurant en la ville de Lévis, à savoir:

"Un lot de terre situé dans Dalairville, en la dite ville de Lévis, étant le lot numéro sept du côté nord-est de la rue St. Etienne, de la contenance de cinquante pieds de front, sur cent trente-six pieds de profondeur, le tout plus ou moins, et mesure anglaise, borné en front à la rue St. Etienne, en profondeur aux représentants de Thomas Demers, d'un côté au sud au lot numéro six possédé par Ignace St. Pierre, et de l'autre côté au nord au lot numéro huit possédé par Honoré Lachance avec les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances." Sujet à une rente foncière et annuelle de trois louis courant au premier Avril chaque année payable aux représentants de feu Etienne Dalairc."

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Notre Dame de la Victoire, le VINGT-CINQUIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de Juin prochain.

C. ALLEYN, Shérif.  
83 v

Québec, 20 janvier 1869.

**ALIAS PLURIES FIERI FACIAS.**

Québec, à savoir: } **J**OSEPH BLAIS FILS, de la Paroisse de St. Lambert, contre AUGUSTIN LABONTÉ, cultivateur, de la paroisse St. Henri, à savoir:

"Un quart d'arpent de terre de front, sur trente arpents de profondeur, situé en la paroisse St. Henri, concession St. Félix, borné en front à la rivière, en arrière, au bout de la profondeur, à la concession appelée *la grillade*, d'un côté à l'ouest à Régis Roy et Augustin Gondreault et de l'autre côté à l'est à Michel Gondreault, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de St. Henri, le VINGT-SIXIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le cinquième jour de Juin prochain.

C. ALLEYN, Shérif.  
85 v

Québec, 20 janvier 1869.

**FIERI FACIAS.**

Québec, à savoir: } **E**UPHÉMIE PÉRUSSE, fille majeure, institutrice, de St. Pierre les Bequets, contre JOACHIM MAILHOT, cultivateur de St. Jean Deschailions, à savoir:

Un certain lot de terre de huit arpents plus ou moins de front, par une profondeur irrégulière d'environ vingt arpents dans sa plus grande profondeur, situé dans le deuxième rang de la paroisse de St. Jean Deschailions, borné au nord par la rivière Duchêne, et au sud par le troisième rang, joignant au nord-est Antoine Bélisle et au sud-ouest partie à la dite rivière, et partie à Placide Le Bœuf, circonstances et dépendances; sujet en faveur de la Demanderesse aux charges mentionnées en l'Acte de donation en date du onze juillet mil huit cent soixante-quatre, devant Goudrault, notaire, lequel Acte est produit en cette cause.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de St. Jean Deschailions, le HUITIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour de Juillet prochain.

C. ALLEYN,  
Shérif.  
207 v

Québec, 2 février 1869.

A piece of land situate in the south-west half of the Bourg Louis seigniorie, being lot number eighteen of the first concession of the south of the river St. Ann, containing three arpents in front by twenty-one arpents and five perches in depth; bounded in front to the east by the west range of Mr. Langlois, to the west by John Smith, to the south by Alexander Woods, and to the north by Mrs. widow James Russell—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of St. Raymond, on the TENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the First day of September next.

C. ALLEYN, Sheriff.

Sheriff's Office,

Quebec, 31st March, 1869.

526

**FIERI FACIAS.**

*Circuit Court of Quebec.*

Québec, to wit: } **J**EAN BAPTISTE BÉGIN, Yeoman, No. 699. } residing in the Parish of Notre Dame de la Victoire, Point Lévis, Plaintiff; against ELOI BÉGIN, residing in the Town of Lévis, Trader, Defendant, to wit:

A lot of land situate in Dalairville, in the said Town of Lévis, being lot number seven on the north-east side of St. Etienne street, containing fifty feet in front by one hundred and thirty-six feet in depth, the whole more or less, and English measure; bounded in front by St. Etienne street, in depth by the representatives of Thomas Demers, on one side towards the south by lot number six, held by Ignace St. Pierre, and on the other side towards the north by lot number eight, held by Honoré Lachance,—together with the buildings thereon erected,—circumstances and dependencies. Subject to an annual ground rent of three pounds currency, on the first of April of every year, payable to the representatives of the late Etienne Dalairc.

To be sold at the church door of the parish of Notre Dame de la Victoire, on the TWENTY-FIFTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable the First day of June next.

C. ALLEYN, Sheriff.

Sheriff's Office,

Quebec, 20th January, 1869.

84 v

**ALIAS PLURIES FIERI FACIAS.**

Québec, to wit: } **J**OSEPH BLAIS, Junior, of the Parish No. 70. } of St. Lambert, Plaintiff; against AUGUSTIN LABONTÉ, Yeoman, of the Parish of St. Henri, Defendant, to wit:

A quarter of an acre of land in front by thirty acres in depth, situate in the Parish of St. Henri, in the St. Felix concession, bounded in front by the River, in rear at the extremity of its depth by the concession called *La Grillade*; on one side towards the west by Régis Roy and Augustin Gondreault, and on the other side towards the east by Michel Gondreault,—circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of St. Henri, on the TWENTY-SIXTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable the Fifth day of June next.

C. ALLEYN, Sheriff.

Sheriff's Office.

Quebec, 20th January, 1869.

86 v

**FIERI FACIAS.**

Québec, to wit: } **E**UPHÉMIE PÉRUSSE, spinster; No. 503. } school-teacher, of St. Pierre les Bequets; against JOACHIM MAILHOT, yeoman, of St. Jean Deschailions, to wit:

A certain lot of land, eight arpents, more or less, in front by an irregular depth of about twenty arpents at its maximum depth, situate in the second range of the parish of St. Jean Deschailions; bounded on the north by the river Duchene, and to the south by the third range; joining to the north-east Antoine Belisle and to the south-west partly the said river, and partly Placide Le Bœuf, circumstances and dependencies.

Subject, in favor of the Plaintiff, to the charges mentioned in the deed of gift, dated the eleventh day of July eighteen hundred and sixty-four, before Goudreault, notary, which act has been filed in this cause.

To be sold at the church door of the said parish of St. Jean Deschailions, the EIGHTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable the Second day of July next.

C. ALLEYN,  
Sheriff.  
208 v

Quebec, 2nd Feb'y, 1869.

VENDITIONI EXPONAS.

Québec, à savoir : } MAGLOIRE DUMONT, de la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, cultivateur; contre BENJAMIN LECLERC du même lieu, traversier, à savoir :

1. Un emplacement situé à la Pointe-Lévis, ville de Lévis, sur la Côte du Fleuve, au nord-est de la côte qui descend chez Dame veuve Labadie, faisant face à la dite côte, de forme irrégulière, consistant en ce qu'il peut y avoir de terrain se terminant en pointe joignant au nord-est à la veuve Louis Samson, et au sud-ouest à la dite côte qui descend chez Dame veuve Labadie, du côté nord à Charles Duchesneau, et au sud se terminant en pointe—avec une maison à deux étages et une maison à un étage, en bois, dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un terrain situé à la Pointe-Lévis, ville de Lévis, dans la première concession du Fleuve, sur la côte appelée Côte à Labadie, contenant soixante-et-douze pieds de terre, courant du sud-ouest au nord-est, sur quatre-vingts pieds, plus ou moins, courant du nord au sud, tenant par le nord-est au terrain de la Commune, par le nord au terrain des représentants de feu l'honorable François Lemieux, par le sud à un nommé Telly, et par le sud-ouest à François Bisson ou ses représentants—avec une maison à un étage dessus construite, circonstances et dépendances; avec droit de passage pour la sortie du dit terrain.

Pour être vendus, à la porte de l'église de la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, le VINGT-NEUVIÈME jour d'avril prochain, à DIX heures du matin. Le dit Bref rapportable le septième jour de mai prochain.

C. ALLEYN,  
Shérif.  
511 v

Québec, 24 mars 1869.

Vente par le Shérif.—Richelieu.

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente: les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS

Cour de Circuit du District de Richelieu.

Sorel à savoir : } EMMANUEL PAUL HUS, cultivateur de la paroisse de St. Robert, dans le district de Richelieu. Demandeur; contre ANDRE PONTBRIAND dit SANSREGRET, père, cultivateur, de la paroisse de St. David, dit district, Défendeur, et Mr. Germain, avocat, demandeur par distraction de frais, savoir :

Une terre située dans la paroisse de St. David, dans le district de Richelieu, dans la concession nommée Ste. Sophie, dans la seigneurie du Bourg Marie de l'Est, étant le numéro huit, de la contenance de trois arpents de front, sur environ vingt-cinq arpents de profondeur; tenant par devant au chemin de front, par derrière à la ligne latérale sud-ouest de la terre numéro premier de la treizième concession nommée Ste. Charlotte, joignant d'un côté vers le nord-ouest à Jean Baptiste Letendre, alias Jean Leblanc, ou ses représentants, d'un côté vers le sud-est à François Charland, fils; ensemble avec une grange en construction dessus levée et autres bâtisses dessus érigée.

Pour être vendues, à la porte l'église paroissiale de la paroisse de St. David, dit district, le QUATRIÈME jour d'AOUT prochain, à MIDI. Le dit Bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

M. MATHIEU,  
Shérif.  
523

Bureau du Shérif,  
Sorel, 27 mars 1869.

VENDITIONI EXPONAS.

Quebec, to wit : } MAGLOIRE DUMONT, of the No. 1007. } parish of Notre-Dame de la Victoire, yeoman; against BENJAMIN LECLERC, of the said place, ferryman, to wit :

1. An emplacement situate at Point Lévis, town of Lévis, on the Côte du Fleuve, on the north-east of the hill leading down to Mrs. widow Labadie, facing the said hill, of an irregular figure, containing whatever extent of ground there may be terminating in a point, joining on the north-east to widow Louis Samson, and on the south-west to the said hill leading down to Mrs. widow Labadie, on the north side to Charles Duchesneau, and on the south terminating in a point—with a two story house and a one story house, in wood, thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A ground situate at Point Lévis, town of Lévis, in the first concession from the river, on the hill called Côte à Labadie, containing seventy-two feet of land running from south-west to north-east, by eighty feet, more or less, running from north to south; joining on the north-east to the ground of the Commune, on the north to the ground of the representatives of the late honorable François Lemieux, on the south to one Telly, and on the south-west to François Bisson or his representatives—with a one story house thereon erected, circumstances and dependencies; with right of way for egress from the said ground.

To be sold at the church door of the parish of Notre-Dame de la Victoire, on the TWENTY-NINTH day of April next at TEN o'clock in the morning. The said Writ returnable on the Seventh day of May next.

C. ALLEYN,  
Shérif.  
512 v

Quebec, 24th March 1869.

Sheriff's Sales.—Richelieu.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS AND TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court for the District of Richelieu.

Sorel, to wit : } EMMANUEL PAUL HUS, yeoman, No. 820. } of the parish of St. Robert, in the district of Richelieu, Plaintiff; against ANDRÉ PONT BRIAND dit SANSREGRET, senior, yeoman, of the parish of St. David, district aforesaid, Defendant; and Mr. Germain, advocate, plaintiff for distraction of costs, to wit :

A piece of land, situate in the parish of St. David, in the district of Richelieu, in the concession called Ste. Sophie, in the seigniory of Bourg Marie de l'Est, being number eight containing three arpents in front by about twenty-five arpents in depth; joining in front to the main road, in rear to the south western side line of farm number one of the thirteenth concession named Ste. Charlotte, joining on one side to the north-west Jean Baptiste Letendre alias Jean Leblanc, or representatives, on one side to the south east to François Charland, junior,—together with a barn in course of erection thereon raised, and other buildings thereon erected.

To be sold, at the church door of the parish church of St. David, district aforesaid, on the FOURTH day of AUGUST next, at NOON. Said Writ returnable the First day of September next.

M. MATHIEU, Sheriff.

Sheriff's Office,  
Sorel, 27th March, 1869.

## FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Cour de Circuiddans et pour le comté de Berthier.*

Sorel, à savoir : } THÉOPHILE CHENEVERT, mar-  
No. 2724, } chand, de la paroisse de St. Cuthbert  
dans le comté de Berthier, dans le district de Richelieu  
Demandeur ; contre ISAIE VADNAIS, cultivateur du  
même lieu, Défendeur, et MM. OLIVIER et TRAN-  
CHEMONTAGNE, avocats du Demandeur, distrayants  
et PIERRE TELLIER, écuyer, notaire, de la dite pa-  
roisse de St. Cuthbert, curateur au délaisement, savoir :  
Une terre sise et située en la dite paroisse de St.  
Cuthbert, dans le dit comté de Berthier, en la conces-  
sion de Ste. Catherine, contenant un arpent et demi de  
font, sur trente-huit arpents de profondeur ; le tout sans  
garantie de mesure précise ; prenant devant au che-  
min de la Reine, en profondeur aux terres de la con-  
cession des fourches St. André ; d'un côté à François  
Brunelle et d'autre côté à Isaïe Vadnais ou ses repré-  
sentants ; avec une maison, une grange, et autres  
bâtisses dessus érigées :

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale  
de la ville de Berthier, le SEPTIÈME jour  
du mois de JUIN prochain, à UNE heure de l'après-midi.  
Le dit Bref rapportable le dix-neuvième jour de Juin  
prochain.

M. MATHIEU,  
Shérif.

Bureau du Shérif,  
Sorel, 2 février 1869.

217 v

## FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Cour Supérieure du Bas-Canada.—District de  
Richelieu.*

Sorel, à savoir : } FRANÇOIS - RÉMI TRANCHE-  
No. 980. } MONTAGNE, écuyer, marchand  
de la ville de Berthier, district de Richelieu, Deman-  
deur ; contre SIMON LEBEAU, cultivateur, de la  
paroisse de St. Cuthbert, dit district, Défendeur, et  
JOSEPH-HENRI FORGET, commerçant, de la dite  
ville de Berthier, curateur au délaisement, et MM.  
OLIVIER et TRANCHEMONTAGNE, procureurs du  
demandeur, Demandeurs par distraction de frais,  
savoir :

Une terre sise et située dans la paroisse de St. Bar-  
thélemy, dans la concession du petit St. Jacques,  
district de Richelieu, contenant trois arpents de front,  
sur vingt arpents, plus ou moins, de profondeur, c'est-  
à-dire jusqu'à un fossé ci-devant considéré comme  
étant la profondeur des terres d'icelle concession du  
petit St. Jacques, et la divisant d'avec celle du chenal  
du nord, tenant en front au chemin de frontière d'icelle  
concession du petit St. Jacques, en profondeur partie  
à François Farly, partie aux représentants de feu  
Olivier Joinville ; et partie à une portion de terre prise  
sur les terres de la concession du nord, que Olivier  
Méreau dit Laplume s'était réservée lors de la vente de  
la dite terre à Edouard Comtois, F. X. Lafond, notaire,  
le deux février mil huit cent soixante-et-trois ; tenant  
d'un côté au sud-ouest au terrain de Louis Dezorey,  
d'autre côté au nord-est à Hercule Périgard ; avec  
deux granges, un hangar et une écurie dessus érigés.  
La dite terre devant être vendue sujette à la charge  
suivante, ainsi mentionnée à la dite vente par Olivier  
Méreau dit Laplume à Edouard Comtois, sans aucune  
réserve que le droit par le dit vendeur, ses hoirs et  
ayant cause, tant et aussi longtemps qu'ils seront  
propriétaires et possesseurs de la dite terre sus réservée,  
joignant et située à la profondeur de la terre présente-  
ment vendue, de passer et repasser tant à pied qu'en  
voiture sur cette dernière terre pour communiquer du  
dit chemin de front de St. Jacques à la dite portion de  
terre réservée.

En considération du dit droit de servitude accordé  
au dit vendeur, ce dernier accorde le même droit de  
servitude, de passer et repasser, tant à pied qu'en  
voiture sur la dite portion de terre située à la profon-  
deur d'icelle terre, présentement vendue, de la conte-  
nance de deux arpents de front sur un arpent et demi  
ou environ de profondeur, au dit acquéreur ses hoirs  
et ayant cause, tant et aussi longtemps qu'ils seront  
propriétaires de la dite terre vendue pour communiquer  
de cette terre aux autres terres de la concession du  
chenal du nord.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de  
la paroisse de St. Barthélemy, le SEPTIÈME jour du  
mois de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-

## FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Circuit Court in and for the County of Berthier.*

Sorel, to wit : } THEOPHILE CHENEVERT, mer-  
No. 2724. } chant, of the parish of St. Cuth-  
bert, in the county of Berthier, in the district of Ri-  
chelieu, Plaintiff ; against ISAIE VADNAIS, yeoman,  
of the same place, Defendant ; and MESSRS OLIVIER  
and TRANCHEMONTAGNE, Plaintiffs attorneys,  
claiming distraction, and PIERRE TELLIER, esquire,  
notary, of the parish of St. Cuthbert, curator to the  
*délaisement*, to wit :

A piece of land situate and being in the said parish  
of St. Cuthbert, in the said county of Berthier, in the  
concession of St. Catherine, containing an arpent and  
a half in front by thirty-eight arpents in depth, the  
whole without warranty of precise measure ; joining  
in front on the Queen's highway, in depth on the lands  
of the concession of the *fourches* St. André, on one side  
to François Brunelle, and on the other side to Isaïe  
Vadnais or representatives—with a house, barn, and  
other buildings thereon.

To be sold, at the church door of the said parish of  
St. Cuthbert, on the SEVENTH day of JUNE next, at  
ONE o'clock in the afternoon Said Writ returnable  
the Nineteenth day of June next.

M. MATHIEU,  
Sheriff.

Sheriff's Office,  
Sorel, 2nd February, 1869.

218 v

## FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Superior Court of Lower Canada District of Richelieu*

Sorel, to wit : } FRANÇOIS - RÉMI TRANCHE-  
No. 980. } MONTAGNE, esquire, merchant,  
of the town of Berthier, district of Richelieu, Plaintiff ;  
against SIMON LEBEAU, yeoman, of the parish of  
St. Cuthbert, in the above district, Defendant ; and  
JOSEPH-HENRI FORGET, trader, of the said town  
of Berthier, curator to the *délaisement*, and MESSRS.  
OLIVIER and TRANCHEMONTAGNE, Plaintiff's  
attorneys, plaintiffs for distraction of costs, to wit ;

A piece of land situate and being in the parish of  
St. Barthelemy, in the concession of Petit St. Jacques,  
district of Richelieu, containing three arpents in front  
by twenty arpents more or less in depth, that is to a  
ditch (*fossé*) heretofore considered to be the depth of  
the lands of the said concession Petit St. Jacques, and  
dividing the same from those of the north channel,  
joining in front the front road of the said concession  
Petit St. Jacques, in depth partly by François Farly,  
partly by the representatives of the late Olivier  
Joinville, and partly by a piece of land taken from those  
of the north concession reserved by Olivier Méreau dit  
Laplume, at the time the said land was sold to Edouard  
Comtois, F. X. Lafond, notary, on the second day of  
February eighteen hundred and sixty three ; joining  
on the south-west to the land of Louis Dezorey, on the  
other side to the north-east by Hercule Perigard ;  
with two barns, hangard, and stable thereon erected.

The said piece of land to be sold subject to the  
following charge, also mentioned in the above sale by  
Olivier Méreau dit Laplume to Edouard Comtois,  
without any reserve but the right by the said seller,  
his heirs and representatives, while and as long as  
they shall be owners and possessors of the above  
reserved piece of land, joining and situate at the depth  
of the land now here sold, of passing and repassing,  
as well on foot as in vehicles upon the east land, to  
communicate from the said front road of St. Jacques  
to the said reserved portion of land.

In consideration of the said right of servitude gran-  
ted to the said seller, the latter grants the same right  
of servitude of passing and repassing on foot or in ve-  
hicles upon the said portion of land situate at the depth  
of the said land, now sold, containing two arpents in  
front by one arpent and a half or thereabouts in depth,  
to the said purchaser, his heirs and representatives,  
while and as long as they shall be proprietors of the  
said land, to communicate from the said land to the  
other lands of the north channel concession.

To be sold at the church door of the parish of St.  
Barthelemy, on the SEVENTH day of JUNE next,

midi. Le dit Bref rapportable le dix-neuvième jour de Juin prochain.

M. MATHIEU,  
Sherif.  
Bureau du Shérif,  
Sorel, 2 Février 1869. 219 v

### Ventes par le Shérif—Trois-Rivières.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signé avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

#### FIERI FACIAS DE TERRIS.

Trois-Rivières, à savoir : } JEAN-BAPTISTE LÉ-  
No. 50. } GARE, écuyer, bour-  
geois, de la paroisse St. Edouard de Gentilly, Deman-  
deur; contre EGÉSIPPE HÉMON, cultivateur, du  
township de Blandford, Défendeur, et messieurs  
MAILHOT et LABARRE, avocats et procureurs du  
Demandeur, distrayant, savoir :

1. Une terre, sise et située au second rang du township de Blandford, du contenu de trois arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur, le tout plus ou moins sans garantie de mesure précise; bornée au nord-est au chemin qui sépare le premier rang du second rang du dit township, et en arrière en profondeur se terminant aux terres du troisième rang, joignant au nord à Pascal Poisson, et de l'autre côté au sud à Isidore Trépanier; avec ensemble les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une terre, sise et située au cinquième des concessions de la paroisse de Gentilly, du contenu de deux arpents de front, sur vingt-huit arpents de profondeur; bornée au nord aux terres du quatrième rang et se terminant au sud aux terres du township de Blandford, joignant d'un côté au nord-est à Simon Goudreault, et de l'autre côté au sud-ouest à Pascal Poisson; avec ensemble les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus, comme suit, savoir le No. 1 au bureau du Régistrateur du comté de Nicolet en la paroisse de Bécancour, le DIXIÈME jour D'AOUT prochain à DIX heures du matin; et le No. 2 à la porte de l'église de la paroisse de Gentilly, le DIXIÈME jour D'AOUT prochain à DEUX heures de l'après-midi. Le dit Bref rapportable le quatorzième jour d'août prochain.

C. BOUCHER DE NIVERVILLE,  
Shérif,  
Bureau du Shérif,  
Trois-Rivières, 30 mars 1869. 547

#### FIERI FACIAS DE TERRIS.

Trois-Rivières, à savoir : } JOSEPH NAPOLEON  
No. 43. } BUREAU, avocat, de la  
cité des Trois-Rivières, Demandeur, contre FELIX LEVAS-  
SEUR et TREFFLE LEVASSEUR, tous deux journaliers  
de la Cité des Trois-Rivières, Défendeurs, savoir :

Un emplacement, situé en la cité des Trois-Rivières, faisant l'encoignure des rues Notre-Dame et Gilmour, de quarante-cinq pieds de front environ sur cent vingt pieds environ de profondeur, et renfermé dans les bornes suivantes: borné en front par la dite rue Notre-Dame, en profondeur et du côté nord-est par Joseph Napoléon Bureau, écuyer, et du côté sud-ouest par la dite rue Gilmour—avec une maison dessus construite.

Pour être vendu, en la cité des Trois-Rivières, dans le Palais de Justice le TRENTE-ET-UNIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de Juin prochain.

C. BOUCHER DE NIVERVILLE,  
Shérif.  
Bureau du Shérif,  
Trois-Rivières, le 20 janvier 1869. 97 v

at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable the Nineteenth day of June next.

M. MATHIEU,  
Sheriff.  
Sheriff's Office,  
Sorel, 2nd February, 1869. 220 v

### heriff's Sales.—Three Rivers.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire ou afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

#### FIERI FACIAS DE TERRIS.

Three-Rivers, to wit: } JEAN BAPTISTE LÉGARÉ,  
No. 50 } Esquire, gentleman, (bour-  
geois,) of the parish of St. Edouard de Gentilly,  
Plaintiff; against EGÉSIPPE HÉMON, yeoman, of  
the township of Blandford, Defendant, and Messrs.  
Mailhot & Labarre, advocates and plaintiff's Attorneys,  
claiming distraction, to wit:

1. A piece of land situate and being in the second range of the township of Blandford, containing three arpents in front by twenty-eight arpents in depth, the whole more or less, without warranty of precise measure; bounded on the north-east by the road separating the first and second ranges of the said township, and in rear by the depth ending at the lands of the third range, adjoining on the north Pascal Poisson, and on the other side to the south Isidore Trépanier—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A piece of land, situate and being in the fifth range of the concessions of the parish of Gentilly, containing two arpents in front by twenty-eight arpents in depth; bounded on the north by the lands of the fourth range and ending at the south of the lands of the township of Blandford; joining on one side to the south-west Pascal Poisson—together with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold as follows, to wit: No. 1 at the Registry Office of the county of Nicolet, in the parish of Bécancour, the TENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon; and No. 2 at the church door of the parish of Gentilly, the TENTH day of AUGUST next, at TWO o'clock in the afternoon. The said Writ returnable on the Fourteenth day of August next.

C. BOUCHER DE NIVERVILLE, Sheriff.  
Sheriff's Office,  
Three Rivers, 30th March, 1869. 548

#### FIERI FACIAS DE TERRIS.

Three Rivers, to wit: } JOSEPH NAPOLEON BUREAU,  
No. 443. } Advocate, of the city of Three  
Rivers, Plaintiff; against FELIX LEVASSEUR and  
TREFFLE LEVASSEUR, both laborers, of the city of  
Three Rivers, Defendants, to wit:

A lot of land, situate in the city of Three Rivers, forming the corner of Notre Dame and Gilmour Streets, of forty-five feet in front or thereabouts, by one hundred and twenty feet in depth, and comprised with the following limits: bounded in front by the said Notre Dame Street, in depth and on the north-east side by Joseph Napoleon Bureau, Esquire, and on the south-west by the said Gilmour Street,—together with a house thereon erected.

To be sold, at the city of Three Rivers, in the Court House, on the THIRTY-FIRST day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable the Fifteenth day of June next.

C. BOUCHER DE NIVERVILLE,  
Sheriff.  
Sheriff's Office,  
Three Rivers, 20th January, 1869. 98 v

## FIERI FACIAS DE TERRIS.

Trois-Rivières, à savoir : } **JOSEPH OVIDE TOUSIGNANT**, écuyer, avocat, No. 597. }  
 et Dame **SOPHIE CHARLOTTE YOUNG**, épouse dument séparée de biens, contractuellement de **JOSEPH OVIDE TOUSIGNANT**, écuyer, avocat, et le dit **JOSEPH OVIDE TOUSIGNANT** pour assister et autoriser sa dite épouse, et **AUTRES**, de la cité et district de Québec, Demandeurs; contre **LOUIS BERGERON**, ci-devant de St. Pierre LesBecquets, district des Trois-Rivières, cultivateur, maintenant de la paroisse de St. Roch de Québec, district de Québec, charretier, Défendeur, savoir :

Une terre, située en la quatrième concession de la paroisse de St. Pierre LesBecquets, contenant deux arpents de front, sur trente arpents de profondeur, bornée en front aux terres du troisième rang, et en arrière aux terres du cinquième rang, joignant d'un côté au nord-est à Ferdinand Derouin, représentant Uldéric Gendron, et de l'autre côté au sud-ouest à Ferdinand Lefebvre,—circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de St. Pierre LesBecquets, le **PREMIER** jour de **JUIN** prochain, à **ONZE** heures du matin. Le dit Bref rapportable le septième jour de Juin prochain.

**C. BOUCHER DE NIVERVILLE**,  
Shérif.

Bureau du Shérif,  
Trois-Rivières, le 20 Janvier 1869. 99 v

## FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure.—District des Trois-Rivières.*  
*Ex parte.*

Trois-Rivières, à savoir : } **EZEKIEL M. HART**, de No. 14. } la cité des Trois-Rivières, dans le district des Trois-Rivières, écuyer, courtier, requérant, et **JOSEPH MOISE DESILETS**, écuyer, avocat et procureur du requérant, distayant, savoir :

Un terrain ou emplacement, situé en la cité des Trois-Rivières, faisant l'encoignure des rues St. Geneviève et Deschamps, de quatre-vingt-dix pieds de front sur cent vingt-neuf pieds de profondeur; borné au nord-ouest aux représentants de feu Thomas Burns; au sud-ouest à Michel Décoteau, avec une vieille grange dessus; le dit terrain étant le numéro trois du cadastre de cette partie du fief Niverville, ci-devant possédé par Dame Geneviève Berthelot, veuve de feu Joseph Badeaux, écuyer.

Pour être vendu au bureau du Shérif, dans le Palais de Justice, en la cité des Trois-Rivières, le **NEUVIEME** jour de **JUIN** prochain, à **ONZE** heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de Juin prochain.

**C. BOUCHER DE NIVERVILLE**,  
Bureau du Shérif, Shérif.  
Trois-Rivières, 2 février 1869. 209. v

## FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure.—District des Trois-Rivières.*  
*Ex parte.*

Trois-Rivières, à savoir : } **DAME ELIZA PHOEBE** No. 32. } **JOHNSON**, de la ville de Sorel, dans le district de Richelieu, épouse séparée quant aux biens de **JULES CHEVALIER**, écuyer, avocat, de la ville de Sorel, dans le district de Richelieu susdit, de lui bien et dument autorisée, et le dit **Jules Chevalier**, écuyer, pour autoriser sa dite épouse, et **ARCHIBALD JOHNSON**, écuyer, aussi de la dite ville de Sorel, Requérants; et **P. E. PANNETON**, écuyer, avocat et procureur des requérants, distayant, savoir :

Une terre située dans la paroisse St. Sévère, dans le comté de St. Maurice, dans le district des Trois-Rivières, dans le rang ou concession nommé Bellechasse, étant le lot mentionné dans le cadastre du Fief Robert, sous le numéro deux centcinquante-huit, de la contenance de dix-huit arpents de front, sur vingt arpents de profondeur, tenant devant à la ligne seigneuriale, en profondeur, aux abouts, d'un côté à Jean Baptiste

## FIERI FACIAS DE TERRIS.

Three Rivers, to wit : } **JOSEPH OVIDE TOUSIGNANT**, No. 597. } Esquire, advocate, and **DAME SOPHIE CHARLOTTE YOUNG**, his wife, duly separated as to property by her marriage contract from the said Joseph Ovide Tousignant, esquire, advocate, and the said **JOSEPH OVIDE TOUSIGNANT** *mis en cause* to assist and authorise his said wife, and **OTHERS**, Plaintiffs; against **LOUIS BERGERON**, heretofore of St. Pierre Les Becquets, district of Three Rivers, yeoman, now of the parish of St. Roch, of Quebec, district of Quebec, carter, Defendant, to wit :

A piece of land, situate in the fourth concession of the parish of St. Pierre LesBecquets, containing two acres in front by thirty acres in depth, bounded in front by the lands of the third range, and in rear by the lands of the fifth range, joining on one side towards the north-east to Ferdinand Derouin, representing Uldéric Gendron, and on the other side towards the south-west to Ferdinand Lefebvre,—circonstances and dependencies.

To be sold, at the church door of the parish of St. Pierre LesBecquets, on the **FIRST** day of **JUNE** next, at **ELEVEN** o'clock in the forenoon. The said Writ returnable the Seventh day of June next.

**C. BOUCHER DE NIVERVILLE**,  
Sherif.

Sheriff's Office,  
Three Rivers, 20th January, 1869, 100 v

## FIERI FACIAS.

*Superior Court.—District of Three-Rivers.*  
*Ex parte:*

Three-Rivers, to wit : } **EZEKIEL M. HART**, of the No. 14. } city of Three-Rivers, in the district of Three-Rivers, esquire, broker, Petitioner; and **JOSEPH MOISE DESILETS**, esquire, advocate and petitioner's attorney, claiming distraction, to wit :

A piece of ground or emplacement, situate in the city of Three Rivers, being the corner of Ste. Geneviève and Des Champs streets, of ninety feet in front by a hundred and twenty-nine feet in depth; bounded on the north-west by the representatives of the late Thomas Burns, on the south-west by Michel Décoteau; with an old barn thereon erected; the said lot being number three of the *cadastre* of that part of the Niverville fief; heretofore in the possession of dame Geneviève Berthelot, widow of the late Joseph Badeaux, esquire.

To be sold at the Sheriff's Office, in the Court House, at the city of Three Rivers, on the **NINTH** day of **JUNE**, next, at **ELEVEN** o'clock in the forenoon. The said Writ returnable the Fifteenth day of June next.

**C. BOUCHER DE NIVERVILLE**,  
Sheriff's Office, Shérif.  
Three-Rivers, 2nd February, 1869. 210 v

## FIERI FACIAS.

*Superior Court.—District of Three Rivers.*  
*Ex parte.*

Three Rivers, to wit : } **DAME ELIZA PHOEBE** No. 32. } **JOHNSON**, of the town of Sorel, in the district of Richelieu, wife separated as to property, of Jules Chevalier, esquire, advocate, of the town of Sorel, in the district of Richelieu aforesaid and by him duly authorised, and the said **JULES CHEVALIER**, esquire, to authorise his said wife, and **ARCHIBALD JOHNSON**, esquire, also of the said town of Sorel, Plaintiffs; and **P. E. PANNETON**, esquire, advocate and plaintiffs' attorney, claiming distraction, to wit :

A land situate in the parish of St. Sévère, in the county of St. Maurice, in the district of Three Rivers, in the range or concession named Bellechasse, being the lot mentioned in the *cadastre* of the Robert Fief, under number two hundred and fifty eight, containing eighteen arpents in front by twenty arpents in depth, joining in front to the seigniorial line, in depth at its extremities on one side to Jean Baptiste Lessard

Lessard ou ses représentants, et de l'autre côté à Luc Déziel dit Labrèche.

Pour être vendue, à la porte de l'église de la paroisse de St. Sévère, le DIX-SEPTIÈME jour de JUIN prochain à ONZE heures du matin. Le dit Bref rapportable le quinzisième jour de Juillet prochain.

C. BOUCHER DE NIVERVILLE,  
Bureau du Shérif, Shérif.  
Trois-Rivières, le 5 février 1869.

229. v

or representatives, and on the other side to Luc Déziel dit Labrèche.

To be sold, at the church door of the parish of St. Sévère, on the SEVENTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable the Fifteenth day of July next.

C. BOUCHER DE NIVERVILLE,  
Sheriff's Office, Sheriff.  
Three Rivers, 5th February, 1869.

230 v

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or title.

Faint, illegible text at the bottom of the page, possibly a footer or page number.

